



CONSEIL DU 5^e ARRONDISSEMENT

PV Définitif – Séance du 12 Septembre 2023

Le 12 septembre 2023 à 18 h 30, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire le 6 septembre 2023 se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations à la Mairie Annexe du 5^e arrondissement

La séance a été retransmise sur YouTube : <https://www.youtube.com/watch?v=LwnPvXT1iwU>

COMPTE-RENDU

Mme Nadine GEORGEL ouvre la séance du conseil

Désignation d'un secrétaire de séance

Appel nominal

PRÉSIDENTE : Madame Nadine GEORGEL

SECRÉTAIRE ÉLUE : Sophia POPOFF

PRÉSENTS : M. ARTIGNY, Mme BUFFLIER, M. CARRY, Mme DRAILLARD, Mme FRANCHET, Mme GEORGEL, M. GAIDIOZ, M. GLEIZAL, Mme HERITIER, M. HUSSON, M. MERLINC, Mme PERRIN, Mme POPOFF, Mme PROST, M. THEVENIEAU.

ABSENTS EXCUSÉS ET DÉPÔTS DE POUVOIRS : Mme BENCHARAA, M. CUCHERAT, M. DURAND, Mme FRÉRY, M. DEBRAY (pouvoir à M. MERLINC), Mme DUARTE (pouvoir à Mme DRAILLARD), Mme GAILLIOUT (pouvoir à Mme BUFFLIER), Mme GOUJON (pouvoir à Mme POPOFF).

ABSENT NON EXCUSÉ : M. CUILLERON.

Le quorum étant atteint, Nadine GEORGEL déclare la séance ouverte.

Sophia POPOFF est désignée secrétaire de séance

Madame POPOFF procède à l'appel nominal.

Introduction par Madame la Maire

Bonsoir à toutes et tous,

Je suis ravie de vous retrouver après cette pause estivale pour ce conseil d'arrondissement qui s'annonce copieux puisqu'il comprend 49 dossiers. Avant de rentrer dans le vif du sujet, que vous soyez partis ou restés, j'espère que vous nous revenez reposés et motivés.

Je souhaite débiter ce conseil en adressant mes sincères condoléances aux familles des nombreuses victimes du tremblement de terre qui a touché le Maroc, le vendredi 8 septembre. Au nom de l'ensemble des élu-es, j'adresse mon soutien à celles et ceux qui vivent des heures difficiles au Maroc ou en France.

À cette sinistre liste qui inclut bien évidemment la Grèce au regard tant des incendies que des inondations qu'elle a subies cet été, il convient aussi d'ajouter la Lybie qui vit, suite à de terribles inondations et à des ruptures de barrages, une calamité aux dimensions épiques, d'après l'OMS.

Ces séquences canicule/inondations sont dramatiques. Elles mettent en péril les plus vulnérables mais pas seulement puisque nous avons aussi à déplorer la mort de 4 jeunes gens qui travaillaient aux vendanges, dont un qui n'était âgé que de 19 ans et est décédé la semaine dernière sur son lieu de travail. Ces séquences mettent en péril les plus vulnérables et hypothèquent l'avenir des jeunes. Cette trajectoire n'est pas surprenante puisque les scientifiques nous alertent depuis des décennies. Sa vitesse et son intensité interpellent néanmoins, même les plus avertis. Le changement climatique, nous en vivons désormais les effets tous les étés, jusqu'au mois de septembre comme l'a montré cette première canicule en temps de rentrée scolaire.

Agir est plus que jamais nécessaire et urgent, car comme l'affirmait Jean JOUZEL, ces derniers jours, « être climato sceptique, c'est dire implicitement, continuez comme avant, il n'y a rien à faire ».

Agir pour limiter les causes du réchauffement et s'adapter à des conditions de plus en plus hostiles pour le vivant en général, c'est le cœur de l'action des élus du 5^e, de la Ville de Lyon et de la Métropole, avec une attention toute particulière portée tout au long de l'été à nos services que nous savons très impactés par les canicules. Je remercie tous les agents et les différents services de la Ville qui se mobilisent pour assurer un suivi très attentionné auprès des aînés.

Ces fortes chaleurs n'ont néanmoins pas fait peur aux touristes qui ont été très nombreux dans notre arrondissement et particulièrement dans le Vieux Lyon. Nous saluons et félicitons l'ensemble des acteurs touristiques qui ont accueilli les touristes français et étrangers tout l'été, et plus encore en cette période de Coupe du monde de rugby qui place la France et Lyon, sur la carte internationale de l'ovale.

La rentrée dans le 5^e s'est faite plus ou moins dans la joie et la sérénité. Avec Pierre GAIDIOZ, nous étions à l'école Truffaut lundi matin, et nous avons pu voir que tout s'était bien passé et que les aménagements auxquels a procédé la Ville de Lyon prennent tout leur sens et seront encore plus beaux, à l'automne, avec les plantations. Nous avons de très bonnes jardinières, et une traversée du tènement de Sœur Janin qui sera planté et inauguré dans quelques semaines.

On était également présent au Groupe Champvert Ouest en fin de journée, où on a pu échanger avec la Direction du groupe scolaire qui est toujours très impliquée et mobilisée.

[Pierre GAIDIOZ](#) : Avec aussi les parents, les enseignants et l'accueil de loisirs. C'est une belle école – comme toutes les autres – qui est très dynamique.

[Nadine GEORGEL](#) : Le dynamisme de cette rentrée s'est également illustré particulièrement ce week-end, parce que nous avons accueilli le marché des Tupiniers pour sa 38^e édition qui était sur le thème « cuisiner-conservé ». C'était une belle édition avec plus de 120 exposants. Dans le même temps, un forum des associations s'est tenu dans le Parc de la mairie. Comme chaque année, il a

permis de faire du lien entre habitants, associations, clubs de sport, pour que chacun puisse trouver la réponse à ses attentes.

Je tiens à saluer particulièrement l'implication des agents du cabinet de la Mairie du 5^e, puisque c'est la seconde année où c'est la Mairie du 5^e qui l'organise directement. Je pense qu'on peut s'en féliciter parce que c'était un beau succès. On a aussi eu la chance, dimanche – toujours dans le Parc de la mairie –, de voir le très beau festival Éclats de cirque, qui est organisé par la MJC Ménival et l'École de cirque de Lyon. Ce fut une belle journée qui a accompagné les petits, les grands et qui nous a un peu fait frémir, avec les acrobates du trampoline. Un grand merci à tous les acteurs qui se mobilisent pour faire vivre le 5^e et permettre tous ces événements.

Les événements vont continuer :

- Le 16 septembre, c'est la journée du patrimoine et du matrimoine, à la Mairie annexe notamment et place Schweitzer, mais pas seulement. On sait qu'il y a toujours un programme très riche qui est consultable sur différents supports ;
- Du 2 au 8 octobre, c'est la Semaine bleue, avec aussi une programmation qui s'annonce très intéressante avec un spectacle organisé par l'association Tim et Colette. Mais pas que ;
- Le 14 octobre, vous pouvez déjà programmer toute votre journée puisque nous aurons la chance d'accueillir les nouveaux habitants du 5^e, et également « la Voie est libre ! », place Valencio ;
- Le jeudi 18 octobre, c'est un rendez-vous annuel que nous aimons beaucoup. C'est la remise des prix du concours « Défi fleuri, Nature en ville ». On sait que c'est toujours très attendu et que c'est un joli moment d'échange intergénérationnel qui met en avant beaucoup de belles initiatives dans le 5^e.

Je vous remercie pour votre présence et nous allons débiter ce conseil d'arrondissement

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 15 juin 2023.

Mme la Maire demande au Conseil s'il souhaite formuler d'éventuelles remarques sur le compte rendu puis le met au vote. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport 1 - 2023-9614-CMMA5-075 - Rémunération des agents recenseurs 2024

Rapporteur : Nadine GEORGEL

C'est aussi un rendez-vous récurrent. Cette année, pour procéder au recensement de plus de 25 000 logements dans la ville, il est proposé la rémunération dont vous voyez le détail dans le dossier pour les agents de la Ville et les agents vacataires. Il faut savoir qu'un effort a été fait pour une valorisation et une meilleure prise en compte des temps de formation.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

ADOPTE

POUR : 19 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

Rapport 2 - 2023-8708-CMMA5-117 - Dotations aux arrondissements pour l'année 2024

Rapporteur : Nadine GEORGEL

Il s'agit bien de la dotation pour l'ensemble des arrondissements. C'est une dotation qui, je vous le rappelle, est constituée de deux parties : une dotation de fonctionnement et une dotation d'investissement. Dans la dotation de fonctionnement, il y a la gestion locale et l'animation locale. Il est à noter que pour l'animation locale – c'est cohérent avec les engagements de la Ville de Lyon pour donner plus de capacité aux arrondissements –, chaque arrondissement a vu son enveloppe revalorisée à hauteur de 30 000 euros et la répartition du solde s'est faite *au prorata* des habitants.

Encore une fois, c'est important puisque c'est ce qui permet de faire des événements et du lien avec les habitants des arrondissements. En termes de montant, celui de la dotation de gestion locale pour 2024 s'élève à un peu plus de 5 millions, celle de l'animation locale s'élève à environ 900 000 euros et celle d'investissement s'élève à près d'un million d'euros.

Laurence BUFFLIER : Comme vous le savez, notre groupe progressiste et républicain a toujours souhaité une autonomie financière des arrondissements. Au début du mandat, le Maire de Lyon avait dit qu'il y aurait plus de moyens pour chacun des neuf arrondissements de Lyon, mais il n'y a toujours rien, mise à part une hausse de dotation destinée à couvrir la hausse du prix de l'énergie.

Aussi, après trois ans, nous constatons qu'il n'y a aucune volonté de renforcer l'arrondissement comme acteur de proximité, aucun souhait de lui donner son autonomie financière. Je ne parlerai pas du budget participatif qui pour moi, ne rentre pas en considération.

Pour ces raisons, nous nous abstiendrons sur ce dossier.

Nadine GEORGEL : Pour rappel, la dotation d'animation locale n'est pas destinée à payer la hausse des fluides. C'est bien une latitude supplémentaire qui est donnée aux arrondissements. L'augmentation des moyens se traduit également par l'augmentation des moyens humains puisque, à la différence du mandat précédent, par exemple, nous avons une chargée de mission au cabinet du 5^e, ce qui n'était pas le cas précédemment.

On a aussi eu la grande joie d'accueillir, ces derniers mois, Hélène BOURGEOIS qui est coordinatrice territoriale, et cela nous change quand même la vie. Cela fait donc beaucoup de lien avec les habitants sur des questions de proximité. C'est vraiment quelque chose qu'on attendait depuis longtemps. On est ravis de cette création de poste. C'est donc vrai que les moyens aux arrondissements augmentent et cela se traduit par une meilleure prise en charge et un meilleur dialogue avec les habitants.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

ADOPTÉ

POUR : 17 - M. Bertrand ARTIGNY, M. Philippe-Henri CARRY, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

ABSTENTIONS : 2 - Mme Laurence BUFFLIER, Mme Béatrice GAILLIOUT

Rapport 3 - 2023-9718-CMMA5-118 - Mise en place du référent déontologue de l'élu local
Rapporteur : Nadine GEORGEL

Il s'agit d'un dispositif collégial qui permet d'accompagner les élus dans le cadre de leur mission, en cohérence avec la charte de l'élu local, et c'est bien censé permettre aux élus de trouver des questions face aux situations qu'ils peuvent rencontrer, et on sait que ce n'est pas toujours évident.

Il est bien précisé dans le dossier de séance qu'on ne saisit pas pour un tiers, on saisit pour soi-même, pour clarifier une situation qui peut potentiellement amener un conflit d'intérêt ou d'autres types de situations. C'est donc bien pour accompagner les élus dans le cadre de leur mandat.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

ADOPTE

POUR : 19 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

Rapport 4 - 2023-13825-MA5-122 - État spécial du 5^e arrondissement de Lyon - Exercice 2023 - Décision budgétaire modificative n° 1
Rapporteur : Nadine GEORGEL

Pour mémoire, le budget primitif 2022 avait été réparti de la manière suivante. Là, on retrouve ce qu'on a mentionné tout à l'heure. On le retrouve pour l'année 2022 pour l'arrondissement :

- Environ 550 000 euros pour la dotation de gestion locale ;
- 94 000 euros pour l'animation locale ;
- 101 000 euros au titre de la dotation d'investissement, sachant que cela suit le critère de 2 euros par habitant.

Il est à noter une recette qui fait plaisir. Il s'agit des plus de 43 000 euros de recettes de la salle de la Garenne, salle qui est de plus en plus appréciée, qui trouve son public et qui permet aussi à l'arrondissement d'avoir un petit surcroît de recettes qui permettra d'abonder le budget de fonctionnement de la salle, qu'il s'agisse de payer les fluides, l'entretien ou le gardiennage.

Anne PROST : Bonsoir Madame la Maire, bonsoir chers collègues. En lisant la suite, je découvre que vous avez 6 825 euros qui sont demandés concernant le Conseil municipal d'enfants. Je voulais savoir si vous aviez la possibilité de me parler d'un bilan d'activité de ce Conseil municipal d'enfants. Quelles sont les écoles qui sont concernées ? Pierre, combien d'enfants participent à ce Conseil municipal d'enfants ? Combien d'enfants de la même classe d'âge sont scolarisés sur l'arrondissement et font partie de ce Conseil municipal d'enfants ? Est-ce que vous avez quelques informations supplémentaires à nous indiquer ? Merci.

Nadine GEORGEL : Je laisserai le détail parce que Pierre participe assidûment à toutes les séances, ainsi que Richard GLEIZAL, ici présents. Il faut savoir que concernant le Conseil d'arrondissement des enfants, c'est la Fédération des œuvres laïques du Rhône qui s'occupe de l'animation, avec plusieurs animateurs de séance.

Je tiens à préciser que la participation a été ouverte à l'ensemble des écoles du 5^e, sans distinction public/privé. C'est bien ce qu'on retrouve. On a une bonne représentativité au sein du CL. Je vais laisser Pierre en dire davantage.

Pierre GAIDIOZ : Il y a 7 arrondissements qui ont un Conseil d'arrondissement des enfants. L'année qui vient, c'est la seconde année du mandat actuel qui dure 2 ans. Il y aura une nouvelle élection l'année prochaine. Le Conseil municipal des enfants sera mis sur les rails l'année prochaine. Dès maintenant, on commence à y penser. Le Conseil municipal des enfants n'existe pas et n'a jamais existé à Lyon.

Il y a deux animateurs qui participent, plus une responsable de la FOL 69 qui vient régulièrement. Au passage, je remercie Richard d'être très présent également. Onze écoles participent

actuellement au conseil d'arrondissement, six écoles publiques et cinq écoles privées. On a invité tout le monde. Deux enfants par école participent. Ils sont élus au sein des écoles et viennent, en moyenne, une fois par mois aux réunions du Conseil.

Ce sont des enfants de CM1 et CM2. La parité est imposée. Après une mise en route, après avoir découvert le rôle qu'on leur demande du fait qu'ils sont passés d'une école, d'une classe à l'échelle de leur école, et donc de l'arrondissement, après avoir pris un peu une posture, découvert les différents services, découvert ce qu'est une ville, ce qu'est un arrondissement, tous les services qui relèvent des élus, avoir compris les différentes délégations des élus que nous sommes, le bilan est que progressivement, ils ont fait part des attentes de chacune de leurs écoles. Cela s'est fait très rapidement, dès la première séance. Puis progressivement, ils se sont mis d'accord avec les animateurs pour faire remonter différents projets sur lesquels ils ont voté. Six projets qui reprenaient la plupart des attentes des écoles ont été conçus. Deux ont obtenu une relative majorité : l'un concerne tout ce qui tourne autour de l'inclusion au sens large et le deuxième concerne le compostage. Je vous promets que je ne les ai pas influencés. Mon rôle étant de me taire au maximum. J'ai été absolument neutre mais ils ont bien compris que dans le 5^e arrondissement, c'était un paradis du compostage, si je puis dire. Puis quatre autres sujets ont aussi été votés. Ce sont de très beaux sujets qui ne seront pas totalement abandonnés. Cependant, les deux que je viens de citer sont ceux qui les occuperont majoritairement.

Cela redémarre. On a une réunion cette semaine et le premier conseil aura certainement lieu en octobre, on laisse la rentrée se mettre en place.

Anne PROST : Merci beaucoup pour ces détails. J'ai une dernière question. À quoi vont servir ces 6 825 euros supplémentaires ?

Nadine GEORGEL : Ce n'est pas du bénévolat.

Anne PROST : Je le comprends bien. Mais à quoi cela correspond ? Cela correspond aux animateurs ?

Nadine GEORGEL : C'est pour l'association qui encadre.

Anne PROST : D'accord, c'est l'association qui vous facture.

Pierre GAIDIOZ : J'ajoute qu'en dehors des présences aux séances de deux heures, une fois par mois, ils interviennent dans les écoles. On essaie d'impliquer les parents et ce qu'on appelle les référents des écoles. Il y a des visios qui sont organisées en plus des séances du conseil d'arrondissement.

Anne PROST : C'est donc pour régler des factures à l'association. Je vous remercie.

Joanny MERLINC : Je voulais juste en profiter pour excuser Tristan DEBRAY qui ne peut pas être présent ce soir et en profiter aussi pour le féliciter parce qu'il est conseiller municipal délégué à la vie des enfants. Son nom n'avait pas été cité mais c'est lui qui porte courageusement le dispositif dans tous les arrondissements. Il se félicite de la présence des élus du 5^e et de la réussite des Conseils d'arrondissement, notamment dans le 5^e, qui sont particulièrement exemplaires.

Nadine GEORGEL : Merci, Monsieur MERLINC. Il est vrai que Tristan DEBRAY est une force motrice sur le sujet. Je voudrais également souligner qu'un certain nombre d'élus du 5^e sont venus présenter les dossiers sur lesquels ils travaillent. Philippe est venu, Nicolas est venu, Marielle est venue. J'ouvre vraiment l'invitation. Je le dirai avec beaucoup de simplicité : en fait, cela fait du bien. Comme l'a dit Pierre, on vient écouter, on répond s'il y a des questions mais on n'est pas là pour prendre toute la place. Cela fait du bien de voir le sérieux et l'implication des jeunes citoyens. Donc vraiment, j'ouvre les invitations.

Anne PROST : Avec grand plaisir. Je n'ai pas toujours habité Lyon, mais tout près de Lyon. J'ai deux filles qui ont été, l'une, maire du conseil municipal d'enfants, et l'autre, conseillère municipale. Elles ont beaucoup œuvré et quand je passe devant les parcs pour enfants sur lesquels elles ont œuvré, en comptant les sous qui étaient octroyés par la mairie. Je connais bien cela et j'approuve totalement. Voilà donc l'objet de mes questions.

Nadine GEORGEL : On vous enverra les dates de réunion du CAE. Encore une fois, tous les élus sont les bienvenus pour venir échanger avec nos jeunes collègues.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

ADOPTE

POUR : 19 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

Rapport 5 - 2023-10123-CMMA5-084 - Lyon 5^e - Approbation de la gratuité de la mise à disposition d'un jardin partagé sur un espace vert transféré à la mairie du 5^e - Jardin Le Secret d'Irénée - situé à l'angle des rues Saint Irénée et des Macchabées au profit de l'association « Lopins Urbains » - EI 05143
Rapporteur : Philippe-Henri CARRY

Mesdames et Messieurs, bonsoir,

Cette délibération nécessite votre approbation pour la gratuité de la mise à disposition d'un espace vert appartenant à la Ville de Lyon et transféré à la Mairie du 5^e arrondissement.

Cet espace de proximité à usage de jardin partagé dénommé « Secret d'Irénée » est situé à l'angle des rues Saint Irénée et des Macchabées au profit de l'association « Lopins Urbains », depuis 2005. En outre, il donne aux habitants la possibilité de se retrouver autour de projets de quartier relevant de l'intérêt général.

Je voudrais rendre hommage à Monsieur Bernard MARET, ancien responsable médiation des Serres du Parc de la Tête d'Or, habitant bien connu du 5^e arrondissement, à l'origine du jardin « Secret d'Irénée », membre du Jury « Défi fleuri et nature en ville » et initiateur en 2005, du concept de végétalisation participative des pieds d'immeubles, largement étendu sur tout le territoire français.

Je vous propose d'adopter cette délibération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

ADOPTE

POUR : 19 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

Rapport 6 - 2023-13827-MA5-123 - Approbation d'une convention de mise à disposition d'un jardin partagé sur un espace vert transféré - Jardin « Le secret d'Irénée » et association Lopins Urbains.

Rapporteur : Philippe-Henri CARRY

Cette délibération est la dernière délibération des 5 que je propose à ce Conseil. Comme c'est le même sujet, je préfère le faire maintenant. Il s'agit d'un projet de renouvellement de la convention de mise à disposition de l'espace vert en question au profit de l'association « Lopins Urbains » qui est également soumis à votre approbation.

Je vous propose d'adopter cette délibération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

ADOPTE

POUR : 19 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

Rapport 7 - 2023-10243-CMMA5-087 - Participation du Diocèse de Lyon au financement de la 4^e Convention Patrimoine Ville/État à hauteur de 250 000 € - Approbation de deux conventions de partenariat et de financement - offre de concours entre l'Association Diocésaine de Lyon et la Ville de Lyon pour les opérations de restauration des églises Saint-Bonaventure (2^e arrondissement) et Saint-Irénée (5^e arrondissement)

Rapporteur : Philippe-Henri CARRY

L'entretien et la restauration des églises construites avant 1905 appartenant au domaine public communal reposent sur un partenariat entre la commune propriétaire et le clergé affectataire.

Ainsi, l'Association Diocésaine de Lyon souhaite apporter un concours financier à la restauration des églises Saint-Bonaventure et Saint-Irénée, dans le cadre de la 4^e Convention Patrimoine Ville/État à hauteur de 250 000 euros.

Dans la continuité des travaux engagés depuis 2010, la Ville de Lyon souhaitait achever la restauration de l'église Saint-Irénée. Les découvertes archéologiques exceptionnelles dans la crypte – notamment un mur en élévation antérieur au X^e siècle – ont modifié le parti de restauration et une nouvelle phase d'études doit être engagée pour parvenir à une restauration digne de ces découvertes pour laquelle la Ville a décidé une augmentation de 700 000 euros par rapport au budget initial du programme s'élevant à 1 309 200 euros répartis comme suit :

- État : 326 103 euros ;
- Diocèse : 130 000 euros ;
- Ville de Lyon : 853 097 euros.

Deux conventions financières venant régler les modalités de versement par l'Association Diocésaine de Lyon à la Ville de Lyon, je vous propose d'approuver les modalités de ces dernières en adoptant leurs dispositions.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

ADOPTE

POUR : 19 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET,

Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

Rapport 8 - 2023-10240-CMMA5-088 - Fonds d'Intervention du Patrimoine (FIP) : attribution de subventions de fonctionnement à trois associations contribuant à la mise en valeur du patrimoine lyonnais pour un montant total de 8 000 euros
Rapporteur : Philippe-Henri CARRY

Parce que la Ville sait à quel point la sauvegarde de son héritage historique se joue sur le terrain, grâce à la mobilisation de chacune et de chacun, le Fonds d'Intervention du Patrimoine, le FIP, permet d'allouer des subventions de fonctionnement aux projets associatifs contribuant à la mise en valeur du patrimoine lyonnais.

Dans ce cadre, je vous propose d'apporter un soutien financier exceptionnel à trois associations patrimoniales pour un montant global de 8 000 euros :

- 2 000 euros à l'association Historical-Cities.org ;
- 3 000 euros à l'association Cavallé-Coll à Saint-François ;
- 3 000 euros au Comité départemental de la randonnée pédestre du Rhône.

Je vous propose d'adopter cette délibération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

ADOPTE

POUR : 19 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

Rapport 9 - 2023-9904-CMMA5-101 - Approbation de l'exonération du droit d'entrée au Musée d'Histoire de Lyon/Gadagne les 1^{er} et 2 décembre 2023 dans le cadre du week-end portes ouvertes dédié à l'ouverture du quatrième et dernier volet du parcours permanent du musée
Rapporteur : Philippe-Henri CARRY

Le musée d'Histoire de Lyon (MHL) – Gadagne achève, en 2023, la rénovation de son parcours permanent engagé en 2019 à travers 1 100 m² d'exposition entièrement rénovés et qui seront visibles du public à partir du 2 décembre.

Pour accompagner la réouverture complète du Musée et le 4^e volet du parcours permanent, il est proposé l'organisation d'un week-end festif et gratuit, les 2 et 3 décembre 2023.

Je vous propose d'adopter cette délibération et vous remercie pour votre écoute.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

ADOPTE

POUR : 19 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme

Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

Rapport 10 - 2023-9696-CMMA5-098 - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2023 - 2^e phase
Rapporteur : Sophia POPOFF

C'est une délibération récurrente sur un appel à projets de la Ville de Lyon pour des projets à vocation internationale. C'est le deuxième appel de cette année.

Nous avons 3 associations dans le 5^e qui vont bénéficier de subventions :

- L'association AVF Lyon Rhône pour un montant de 3 000 euros ;
- L'Association Les Amis du fado qui organise des événements pour le cinquantenaire de la révolution des œillets. Ils recevront 4 000 euros ;
- Le nouvel institut franco-chinois qui bénéficiera d'une subvention de 15 000 euros.

Si cette délibération recueille votre agrément, je vous propose de voter favorablement.

Laurence BUFFLIER : Madame la Maire, mes chers collègues, mon groupe votera contre cette délibération pour une raison très simple. Dans cette période de grand flou où on est en train de détruire le service commun aux relations internationales Ville-Métropole, nous voterons contre. Nous souhaitons des éclaircissements sur ce qu'il est en train de se passer entre la Ville et la Métropole. L'intervention sera plus longue au Conseil municipal. Merci beaucoup.

Nadine GEORGEL : La réponse le sera également. J'en profite néanmoins pour faire la chronique des événements du 5^e. Demain soir, il y a une inauguration au nouvel Institut franco-chinois qui s'intitule « Parce que c'est la lune qui éclaire nos nuits ». En attendant d'avoir les réponses, cela n'empêche pas d'aller voir les expositions et les différents événements des structures qui sont soutenues.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

ADOPTE

POUR : 19 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

Rapport 11 - 2023-10348-CMMA5- Attribution de subventions à des associations et des structures qui mènent des actions pour lutter contre les addictions de publics jeunes
Rapporteur : Sophia POPOFF

Il s'agit là d'attribuer des subventions à des associations et des structures qui mènent des actions pour lutter contre les addictions, notamment à destination d'un public jeune. Il pourrait y avoir des activités dans le 5^e autour des questions d'addiction aux écrans ou des addictions à certaines substances. Cette délibération nous permet aussi de demander à l'ARS une subvention afin de financer ces actions.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

ADOPTE

POUR : 19 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC,

Rapport 12 - 2023-10800-CMMA5-106 - Consultation de l'Agence Régionale de Santé sur le Schéma régional de santé [SRS] et le Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes démunies [PRAPS] 2023-2028 : avis de la Ville de Lyon

Rapporteur : Sophia POPOFF

Ce dossier est un avis que la Ville est amenée à émettre sur le Schéma Régional de Santé et le Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes démunies.

La Ville propose d'émettre un avis favorable avec réserve. Je me permets de souligner quatre réserves soulevées dans ce rapport :

- La Ville souhaiterait que la question de l'accès au premier niveau de soins soit mise plus en avant puisque sur notre territoire, c'est très compliqué et c'est très tendu. Il nous faut donc arriver collectivement à mieux anticiper les besoins, notamment les médecins traitants qui partent à la retraite ;
- La Ville souhaiterait aussi que l'accent soit plus mis sur les questions de prévention. Nous trouvons qu'il n'y a pas assez d'éléments là-dessus ;
- Nous sommes aussi demandeurs d'intégrer plus fortement les questions de santé environnementale et il nous semble très important que dans une approche de santé globale, la question des PFAS puisse être traitée – en tout cas évoquée – dans ce document puisque notre territoire est malheureusement particulièrement touché par ces polluants ;
- Enfin, sur les questions de santé mentale, la Ville souhaiterait que soient mis plus en avant des déploiements de dispositifs de proximité, puisqu'on sait qu'on a aussi un hôpital public psychiatrique qui se reconcentre sur certaines opérations au sein de l'hôpital, et qu'on a aussi une volonté de permettre aux personnes atteintes de problèmes en santé mentale, de pouvoir vivre dans la Ville, de sortir. Cela nécessite de mettre en place des dispositifs spécifiques pour pouvoir les accompagner au mieux dans leur relation avec le logement ou leur relation avec leur vie quotidienne.

Je peux témoigner, étant maintenant moi-même en charge des questions de logement à l'Hôtel de Ville, que c'est un sujet sur lequel il faudrait, collectivement, avec l'ARS et la Région, que nous puissions travailler sur ces sujets.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

ADOPTE

POUR : 19 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

Rapport 13 - 2023-10188-CMMA5-107 - Approbation de la convention de partenariat entre la commune de Lyon et le Comité du Rhône de la Ligue contre le cancer pour les « espaces sans tabac » et sollicitation d'un financement pour mener à bien ce projet

Rapporteur : Sophia POPOFF

Avec cette délibération, il s'agit d'approuver un partenariat entre la Ville de Lyon et le Comité du Rhône de la Ligue contre le cancer. En novembre 2022, le Maire avait pris un arrêté municipal interdisant la consommation de tabac autour des crèches et écoles dans un périmètre horaire

déterminé. Avec ce partenariat, cela va nous permettre de mettre en place une signalétique dédiée afin de renforcer l'effectivité de cet arrêté, dans le but évidemment, de préserver la santé des petits Lyonnais, des petites Lyonnaises et aussi de promouvoir le fait de ne pas fumer.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

ADOPTE

POUR : 19 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

Rapport 14 - 2023-9944-CMMA5-108 - Approbation des modalités de participation de la Ville de Lyon au projet « ONCE-One Health Network for Cities in Europe » dans le cadre du programme européen URBACT IV 2023-2026
Rapporteur : Sophia POPOFF

La Ville de Lyon s'est portée candidate, avec 9 autres villes d'Europe qui sont situées dans 8 pays européens, pour mener un projet, à l'échelle européenne, sur les questions de santé globale. Ce projet va nous permettre collectivement, avec ces 8 autres villes, d'étudier comment on peut intégrer les questions de santé globale dans nos politiques publiques. Chaque ville va pouvoir choisir un sujet. Ensuite, on partagera les recommandations, les expérimentations, etc.

C'est un projet qui coûtera au total 850 000 euros. La subvention de l'Union européenne sera au niveau de 590 000 euros.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

ADOPTE

POUR : 19 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

Rapport 15 - 2023-9659-CMMA5-083 - Lyon 5^e - Constitution à titre onéreux d'une servitude de tréfonds sur les parcelles cadastrées AX 8 et AX 29, propriétés de la Ville de Lyon, au profit de la parcelle cadastrée AX 6, propriété de la société LINKCITY - EI 05129 - N° inventaire 05129I001
Rapporteur : Marielle PERRIN

Cette délibération consiste à la création d'une servitude pour faire passer les eaux usées et fluviales du projet Linkcity sous la voie verte. Pour information, les travaux dureront deux semaines, sans fermeture de la voie verte. Je voudrais profiter de cette délibération pour vous faire une petite mise à jour sur ce chantier de Linkcity.

Vous savez qu'il est situé dans le centre des Massues. Un permis a été signé fin 2020, pour 138 logements. En juin 2024, la première tranche, c'est à dire 76 logements, va être livrée avec 76 places de stationnement, et nous nous réjouissons que depuis juillet 2023, 85 places de stationnement ont été livrées, mises à la disposition de la clinique des Massues, ce qui devrait lever un peu la tension en termes de stationnement sur le quartier Janin. Ce seront 75 places de stationnement supplémentaires qui seront livrées pour la clinique des Massues à partir de juin 2024,

ce qui va encore améliorer la marchabilité dans cet espace. Il faut savoir que les 64 logements restants du programme Linkcity seront livrés en février 2026. Tout est vendu sauf 22 logements. Avis aux amateurs, il reste 22 logements à vendre dans le 5^e arrondissement.

Mesdames et messieurs, je vous demande de voter favorablement pour cette servitude pour faire passer les eaux usées sous la voie verte.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

ADOPTE

POUR : 19 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAUDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

Rapport 16 - 2023-8681-CMMA5-089 - Deuxième étape d'amplification de la zone à faibles émissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole de Lyon - Avis des communes concernées
Rapporteur : Marielle PERRIN

Petit rappel, nous avons 40 000 décès prématurés liés à la pollution atmosphérique. L'État a donc voté la mise en place de la ZFE dans 11 métropoles de France. C'est le cas pour Lyon où les poids lourds Crit'Air 3, 4 et 5 sont aujourd'hui, interdits de circuler dans le périmètre de la ville, ainsi que les voitures des particuliers, Crit'Air 5.

Le projet initial de l'amplification de la ZFE a fait l'objet d'une concertation réglementaire. Il ressort de cette concertation que le périmètre sera seulement étendu aux voies structurantes que sont M6 et M7, et que le calendrier de la Métropole de Lyon suivra le calendrier de la loi. Les dérogations sont toujours les mêmes. Je rappelle la dérogation « petit rouleur » qui permet aux citoyens de garder leur véhicule à condition qu'il roule moins de 52 jours par an.

Il est à noter qu'il y a de nombreuses aides de la Métropole pour changer vos véhicules.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de voter favorablement pour cette délibération.

Anne PROST : Je voudrais juste quelques informations supplémentaires. Puisque vous dites, nous, on est tout à fait pour la loi, rien que la loi, tout à fait la loi. Est-ce que vous n'accélérez pas un peu les choses ? Rappelez-moi, le 1^{er} janvier 2028 ?

Marielle PERRIN : La circulation et le stationnement des véhicules Crit'Air 2, hors des voies structurantes, seront interdits, au 1^{er} janvier 2028.

Anne PROST : Est-ce que vous n'accélérez pas les choses sur ce que prévoit l'État ? Est-ce que l'État n'a pas prévu des aides plus tard, mais pas en janvier 2028 ?

Marielle PERRIN : Je pense qu'aujourd'hui, on a assez peu de visibilité sur ce qu'a prévu l'État. En effet, dans la délibération, il indiqué qu'une étape supplémentaire est rajoutée au 1^{er} janvier 2028. Si c'est supplémentaire, c'est sûrement par rapport à ce que l'État a annoncé aujourd'hui, sachant que ce qui est sorti de la concertation, c'est que les citoyens attendaient des aides de l'État pour pouvoir changer de véhicule. Et c'est une des raisons pour laquelle la Métropole a décidé de suivre ce que faisait l'État.

Anne PROST : D'accord, mais les aides de l'État ne seront pas possibles en janvier 2028. Vous accélérer les choses, mais les gens ne pourront pas obtenir d'aides.

Marielle PERRIN : Je ne sais pas ce qui va se passer en janvier 2028 au niveau de l'État. Je pense que c'est encore un petit peu loin.

Anne PROST : OK. Si vous vous amusez à regarder, quand vous vous baladez dans la rue – je sais que vous ne regardez jamais les voitures mais moi je les regarde –, vous pouvez voir qu'une voiture sur deux n'a pas de vignette Crit'Air. Une voiture sur deux qui n'en a pas. C'est un truc absolument incroyable. Les gens ne savent pas ce que c'est. Quand je dis « les », c'est plutôt « des », pas nous évidemment. Amusez-vous à le faire et vous vous rendrez compte qu'on accélère beaucoup les choses. On est loin d'être climatosceptiques, vraiment loin.

Marielle PERRIN : Je suis d'accord avec vous sur le fait qu'il y a beaucoup de gens qui ne savent pas exactement où est ce qu'on en est. Lors du prochain CAMUT qui a lieu mardi prochain et auquel tous les Conseils de quartier et tous les CIL sont conviés, je vais faire une présentation sur la ZFE pour réexpliquer un peu où est ce qu'on en est et surtout indiquer les aides auxquelles les gens ont droit.

Anne PROST : Je crois qu'il y a aussi un problème avec les PMR. Il n'a toujours pas été réglé. On ne sait pas bien comment gérer.

Marielle PERRIN : Je ne sais pas.

Anne PROST : Merci. Je m'abstiendrai. Même si j'ai un compost, je composte.

Bertrand ARTIGNY : Je peux juste dire un mot sur les PMR. Il n'y a pas de souci. Je ne vois pas très bien ce qu'il y a. Des dérogations existent. Les personnes qui sont en mobilité réduite pourront continuer à utiliser leur véhicule jusqu'à un changement lié à l'usure des véhicules. Ce sont les mesures qui sont prévues. Il y a des dérogations concernant le transport des personnes en situation de handicap.

Nadine GEORGEL : Je voudrais juste rappeler que concernant la vignette Crit'Air, je pense que les gens savent ce que c'est. Je pense qu'ils pensent juste qu'ils peuvent éviter de la mettre. Je voudrais rappeler qu'elle se demande sur internet et que c'est de l'ordre de moins de 2 euros. Il faut la demander parce qu'on peut être verbalisé assez fortement. C'est simple et pas très cher, donc il faut le faire.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

ADOPTE

POUR : 18 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU.

ABSTENTION : 1 - Mme Anne PROST

Rapport 17 - 2023-5488-CMMA5-081 - Approbation d'une convention pluriannuelle entre le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement Rhône Métropole et la Ville de Lyon - Années 2023 à 2027
Rapporteur : Marielle PERRIN

Le CAUE est une association à but non lucratif. Il s'agit du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Rhône Métropole. La présente délibération vous propose une convention entre la Ville de Lyon et le CAUE.

Le CAUE aide les élus par du temps d'accompagnement lors des séances préalables pour les autorisations d'urbanisme et aide les services d'urbanisme sur certains projets en apportant leurs spécificités techniques.

Pour le bon suivi de nos permis de construire, Mesdames et Messieurs, je vous propose de voter favorablement cette délibération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

ADOPTE

POUR : 19 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

Rapport 18 - 2023-9667-CMMA5-090 - BUPA - Attribution d'un fonds de concours de 200 000 € à la Métropole de Lyon pour la réalisation de box à vélos - Opération 60BUPA22 « Budget participatif 2022 - enveloppe globale »
Rapporteur : Marielle PERRIN

Cette délibération concerne un projet qui a été élu au BuPa, mais pas au BuPa du 5^e arrondissement. Cependant, nous nous réjouissons qu'il y ait des projets du BuPa qui touchent tous les arrondissements. Les box à vélos sont extrêmement demandés dans certains quartiers du 5^e arrondissement où, en fait, les gens ont peu d'espace dans leurs habitations pour stocker des vélos et d'autant plus des vélos à assistance électrique, par exemple, ou des vélos cargos. C'est donc quelque chose qui est très demandé et nous nous réjouissons de l'arrivée de ces box à vélos.

Cette délibération propose un cofinancement entre la Ville et la Métropole à hauteur de 200 000 euros pour la Ville de Lyon pour des box à vélos, soit des consignes de 18 places ou des petits box de 6 places. Je ne sais pas encore ce que nous installerons dans le 5^e arrondissement, mais les services reviendront vers nous pour choisir aussi les emplacements. N'hésitez pas à me faire remonter les besoins.

Mesdames et Messieurs, je vous encourage à voter favorablement pour cette délibération.

Anne PROST : J'ai tout lu avec attention mais je n'ai pas tout bien compris. En fait, vous allez placer une boîte à vélos sur une place de stationnement, donc sur l'espace public ? D'accord. Cela réduit l'espace public pour y mettre un camion ou pour que les gens puissent passer. Vous privatisez une place sur l'espace public et dans la journée, qu'est ce qui va se passer ? Le box va être vide. Les gens paient un abonnement, c'est cela ? Vous avez une idée du montant de l'abonnement ?

Marielle PERRIN : Je n'ai pas d'idée du montant.

Anne PROST : 50 ou 60 euros ?

Marielle PERRIN : Je n'ai vraiment pas l'information. Par contre c'est vrai que cela sera par abonnement. On ne peut pas dire qu'on enlève du stationnement parce qu'en fait, il y aura 6 places au lieu d'1 ou 2 places.

Anne PROST : Excusez-moi, le stationnement d'une voiture, voulais-je dire.

Marielle PERRIN : Oui.

Anne PROST : C'est de l'espace public. Vous allez mettre un box que vous louerez, qui sera utilisé par une famille, par exemple. Cela peut être une famille ou plus de personnes selon la dimension de la famille. Logiquement, ces gens-là vont partir avec leurs vélos et ce box sera vide, non utilisé dans la journée, mais il ne pourra pas être utilisé par d'autres personnes, c'est à dire que d'autres cyclistes ne vont pas pouvoir y mettre leurs vélos.

On privatise pour peu de monde et en plus ce n'est pas rentable. Je pense que si c'est 50 euros ou 60 euros, ce n'est pas très rentable. Je me pose la question de savoir comment ça va être. C'est en fait de la privatisation de l'espace public. En fait, on le fait pourquoi ? Pour éviter que les gens se fassent voler leurs vélos. C'est cela ? C'est pour qu'ils les mettent dans ces box plutôt que sur les nombreux arceaux que vous avez installés sur toute la ville.

Marielle PERRIN : J'entends bien vos remarques qui sont les mêmes qui ont été évoquées lors de la commission, vendredi dernier. Je pense que je laisserai Valentin faire une réponse au conseil municipal.

Anne PROST : D'accord, je vous remercie. Donc je m'abstiendrai.

Nadine GEORGEL : Peut-être qu'on pourrait se poser la question de la différence. Quelle est la différence avec un tarif résident où les gens paient une redevance à la Ville pour utiliser une place et ils ne sont pas tenus de bouger tous les jours. Je pense que je ne suis pas la seule à ne pas comprendre ce qui vous tracasse entre les deux, puisque c'est à peu près la même logique, sauf que sur une place, on met un véhicule, et quand il y a un box à vélo, on met six usagers. Néanmoins, c'est le même principe que le stationnement résident. C'est juste le véhicule qui change.

Anne PROST : Je comprends bien. Simplement, je pense que privatiser l'espace public avec un box... et je ne parle même pas de l'aspect esthétique. Je pense qu'il y a déjà beaucoup d'arceaux à vélos qui ont été largement ajoutés. Rue de la Bombarde où je suis, il n'y a plus une place pour des véhicules, il y a seulement les places pour le déchargement et le chargement, avec des véhicules qui pour 90 % du temps – parce que je suis tous les jours devant – sont garés illégalement. Ils sont garés là sans payer, sans disque, et ils ne déchargent rien.

C'est très bien. Je comprends puisque moi aussi, j'utilise le vélo de temps en temps, mais je ne comprends pas qu'on donne autant de place et qu'on privatise l'espace public pour des box à vélos loués par une famille.

Nadine GEORGEL : Encore une fois, je pense que le terme « privatisation », Madame PROST, n'est pas adapté. C'est une redevance sur l'espace public, de la même manière que cela se fait pour le tarif résident. Je ne vois pas où est la différence.

Anne PROST : C'est votre avis.

Nadine GEORGEL : Quand quelqu'un paie un tarif résident, il paie bien un droit à la Ville pour se garer sur une place. Quand il ne se déplace pas, personne ne peut s'y garer. Où est la différence ? Là, ce sont des gens qui paient une redevance pour garer leur vélo, avec un dispositif qui limite les vols, et qui est aussi plus adapté pour certains vélos qui peuvent être abîmés par des arceaux classiques. Encore une fois, sur le fond, où est la différence ? On laissera Monsieur LUNGENSTRASS nous en dire davantage au conseil municipal. Une dernière précision, les gens qui sont mal garés, c'est 135 euros. Ils sont récupérés régulièrement et personne n'en fait la publicité. Personne ne vient se vanter d'avoir pris 135 euros. C'est quand même assez régulier.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

ADOPTÉ

POUR : 18 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Tristan

DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU.

ABSTENTION : 1 - Mme Anne PROST

Rapport 19 - 2023-11349-CMMA5-119 - Pacte climat Lyon 2030 et refonte du plan d'actions climat air énergie

Rapporteur : Marielle PERRIN

Je vais vous parler du Plan climat Lyon 2030 et du Pacte climat Lyon 2030. Le climat de Lyon a déjà changé, impactant le quotidien des Lyonnais et en particulier les personnes les plus fragiles. Ce sont encore les personnes les plus vulnérables et démunies qui habitent des appartements mal isolés, qui ne travaillent pas dans des bureaux climatisés ou qui dorment dehors, qui ne partent pas en vacances, qui souffrent le plus des grosses chaleurs comme ces dernières semaines.

Agir pour le climat nécessite une remise en cause profonde de nos objectifs en tant que société, et notre rapport au vivant. Pourquoi la municipalité s'est-elle fixé un objectif de neutralité climatique à l'horizon 2030 ? Les villes sont aujourd'hui, responsables de 70 % des gaz à effet de serre. La municipalité de Lyon s'est fixé l'objectif d'une neutralité climatique dans le cadre d'un appel à projets Lyon 2030, qui regroupe 9 autres villes en France. Les émissions de la municipalité ne représentent que 5 % des émissions du territoire et les politiques publiques ont un impact de 20 à 30 %. Dès lors, seule une mobilisation collective et massive nous permettrait d'atteindre ces objectifs.

L'effet de serre est un effet bénéfique. Sans l'effet de serre, il ferait vraiment très froid sur notre planète. Malheureusement, aujourd'hui, on a un gros déséquilibre entre les gaz à effet de serre que nous émettons et le faible puits de carbone que nous avons dans les arbres, par exemple. Cette augmentation de l'effet de serre mène à des hausses de température — on a pu le voir cet été —, et ce sont encore malheureusement, les plus démunis et les plus précaires qui sont les plus touchés et les plus fragiles.

On parle de Plan climat, de Pacte territorial. Le pacte territorial est un document que la Ville de Lyon s'est engagée, dans le cadre de « 100 villes climatiquement neutre », à transmettre à la Communauté européenne. Pour effectuer, créer ce document, elle s'est appuyée sur une agora parce que, comme je viens de le dire, la Ville de Lyon n'est responsable que de 5 % des émissions sur son territoire, et c'est tous ensemble qu'on va pouvoir avoir un gros impact.

La contribution de cette agora a aussi aidé la Ville à refaire son Plan climat. Cette refonte du Plan climat n'est pas une action nouvelle. Depuis le début du mandat, dès 2020, il y avait un engagement de la Ville, d'une refonte du plan climat. En 2022, on a eu l'objectif de neutralité carbone en 2030, avec les « 100 villes climatiquement neutres ». Du coup, depuis la fin de l'année dernière, il y a des ateliers. Ce Plan climat qui est porté par Sylvain GODINOT avec sa casquette de transition écologique, donne une vision globale des ambitions de la Ville, de tous les autres services et de toutes les autres directions. On y parle du plan RH, on y parle des achats de la Ville. C'est vraiment regarder tout ce que fait la Ville par le prisme du climat.

Il y a quatre objectifs :

- Une ville sobre en énergie et en ressources ;
- Une ville apaisée et respirable ;
- Une ville qui prend soin de chacun et s'adapte au réchauffement climatique. Comme on l'a dit aujourd'hui, malheureusement, les plus précaires sont ceux qui souffrent le plus, ceux qui vivent dans des logements mal isolés, ceux qui n'ont pas l'argent pour s'acheter une clim ;
- Une ville qui permet aussi à chacun et chacune de s'impliquer. C'est ce qui a été fait aussi avec cette agora.

Du coup, dans cette délibération, on parle de ces deux documents. On a le plan climat avec ses 4 grandes ambitions et ses 37 actions.

Je ne sais pas qui a lu toute la délibération et toutes les annexes, mais ces 43 pages présentent le contexte et les plans d'action de la ville de Lyon, avec 37 fiches action qui listent des actions détaillées, les services impliqués et un engagement avec des dates et des actions spécifiques. Vous pouvez aller voir les fiches, c'est très intéressant. On voit que tous les services et toutes les directions sont impliqués dans ce Plan climat.

Ensuite il y a le Pacte Lyon 2030. C'est un document qu'on va donner à la Communauté européenne, dans le cadre de Lyon 2030. C'est un document qui a été co-construit avec l'agora et la Ville de Lyon. Dans ce document, on trouve les conventions de coopération et d'engagement de Lyon 2030 par acteur. Comme on l'a dit, on ne peut pas faire cela seuls. Aujourd'hui, il y a 65 acteurs qui se sont engagés aux côtés de la Ville de Lyon pour prendre des actions sur le climat. Il y a 16 engagements pris par les acteurs de l'agora sur le thème des mobilités, de l'eau, des achats responsables.

Ce qui est intéressant aussi, c'est que de cette agora sont sorties 28 pistes d'action pour les pouvoirs publics. Par exemple, cela peut être la voiture qui constitue le plus gros poste d'empreinte carbone d'un Français. Ce sont 2 tonnes de CO₂ par an, en moyenne, sachant que 2 tonnes, c'est ce qu'on doit consommer de manière générale en se chauffant, en mangeant, en déplacements avec nos loisirs. Aujourd'hui, rien que les voitures, c'est 2 tonnes. Deux secondes sur l'autoroute, cela émet autant que le cycle de vie d'un gobelet jetable. Par exemple, aujourd'hui, tous les employeurs de plus de 100 salariés doivent mettre en place des plans de mobilité employeurs. Tous les gens de cette agora se sont engagés à mettre en place des plans de mobilité employeurs.

Puis, dans les pistes d'action pour les pouvoirs publics, ils demandent à ce que l'avion soit plus taxé que le train, en disant que ce n'est pas normal que ce soit moins cher de prendre l'avion que de prendre le train. C'est un des exemples qui est sorti de toutes ces discussions.

On a une petite vidéo mais je ne sais pas si on aura le son. J'ai trouvé que c'était très inspirant de voir cette vidéo et je me dis que c'est ainsi qu'on veut faire de la politique.

Diffusion de la vidéo

Nadine GEORGEL : Madame PERRIN, est-ce que vous voulez ajouter quelque chose ?

Marielle PERRIN : Oui. Concernant la méthodologie, comme je vous le disais, c'est vraiment comme cela que je veux faire de la politique. On ne dit pas qu'on est des sachants, on est des élus, mais par contre, on va aller chercher des idées auprès de la société civile, des entreprises, des universités. Ces deux documents sont denses, mais on voit qu'ils ont été créés collectivement. C'est un énorme travail des services.

Je vous invite à voter pour cette délibération qui permettra donc d'approuver ce Plan climat pour la Ville de Lyon, d'approuver ce Pacte climat qui sera présenté auprès de la Commission européenne.

Anne PROST : Merci. C'est assez impressionnant. Ce petit film est très bien. Je voulais vous demander qui étaient les 65 acteurs. C'est passé très vite, je n'ai pas eu le temps de voir. En fait, vous faites des sortes de partenariats, de discussions avec des entreprises et des associations. Vous parlez de société civile. Je trouve que c'est très bien, mais c'est beaucoup dans l'intellectuel. Vous faites des ateliers, vous réfléchissez beaucoup, C'est très bien, mais pour moi, ce n'est pas suffisamment terre à terre. Je trouve que vous n'arrivez pas à fédérer suffisamment. C'est très bien, mais vous êtes entre vous et quelque part, vous réfléchissez sur quelque chose. Vous êtes dans le côté intellectuel. Cela ne m'a pas l'air très terre à terre, pas très pragmatique, mais cela a le mérite d'exister. Je vous en remercie.

Marielle PERRIN : Le « entre nous », je ne le vois pas trop parce qu'il y a énormément de contributeurs pour ce pacte. Si on regarde les fiches, on se rend compte que les fiches actions sont très simples, avec des dates, des délégations impliquées comme la DECA, la DBNV qui va planter X arbres. C'est quand même assez concret justement.

Oui, il y a du jus de cerveau. C'est quand même une projection sur du long terme, 2030. C'est vrai que derrière, il y a eu de la réflexion. Je peux rendre cette vidéo disponible ou je peux envoyer le lien. Je pense que c'est bénéfique.

Nadine GEORGEL : Sur l'aspect pratique des choses et l'échange d'expériences, quand on parle de rénovation thermique, on est quand même vraiment sur des choses très pratiques. Concernant le sujet de la petite enfance, on a par exemple, des retours d'expériences de Steven VASSELIN qui nous dit qu'on ne va pas poursuivre l'expérience des couches lavables, mais qu'on va plutôt aller sur des couches compostables. Là, on est quand même sur du très pratique. Comme on dit, c'est un peu mettre les mains dans le caca, au sens propre !

Je pense que le côté pratique, on y est quand même tous les jours. Après, comme cela a pu être mentionné à plusieurs reprises, on est quand même sur des défis inédits à l'échelle de l'histoire de l'humanité. Forcément, cela amène à s'interroger sur comment il faut y répondre.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

ADOPTE

POUR : 19 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

Rapport 20 - 2023-11361-CMMA5-091 - Lyon 2030 - Création d'un dispositif de bourses aux jeunes pour la transition écologique et le climat - Approbation du règlement - Approbation et autorisation de signature de la convention-type
Rapporteur : Marielle PERRIN

La création de cette bourse pour les jeunes est un des leviers de mise en œuvre de Lyon 2030. Je vous invite tous à communiquer auprès des structures associatives que vous connaissez. C'est une bourse à hauteur de 2 000 euros maximum par jeune ou 5 000 euros maximum pour un collectif. Il y a une enveloppe de 30 000 euros de subventions. Le 19 novembre est la date limite pour le dépôt de candidature. La cible, ce sont les 16-25 ans. L'idée est de répondre au quatrième point, d'être inclusif et de faire avec les citoyens. C'est aux jeunes de s'approprier le sujet et de proposer des projets sur le thème du climat. Cela peut être des créations de vidéo, cela peut être des choses sur les réseaux sociaux, des affiches, il y a un large panel divers et varié. Au dépôt de la signature de la convention, les lauréats ont un an pour mener à bien leur projet. Cela laisse un petit laps de temps.

Mesdames et messieurs, je vous invite à voter.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

ADOPTE

POUR : 19 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme

Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

Rapport 21 - 2023-9633-CMMA5-076 - Gestion en flux des réservations de logement sociaux - Autorisation de signature de la convention type avec les bailleurs sociaux
Rapporteur : Sophia POPOFF

Cette délibération est une délibération assez technique qui vise à appliquer la loi ELAN qui modifie les modalités de gestion des réservations de logement social pour passer d'une méthode de stock à une méthode de flux. Je tiens à préciser – parce qu'il y a eu quelques interrogations sur le sujet – que c'est un sujet différent de la délégation de notre gestion de notre contingent réservataire.

C'est-à-dire qu'avec les bailleurs sociaux, on passe d'une méthode de gestion de stock au flux, mais on reste maître de notre contingent. On va donc pouvoir continuer à proposer des candidats sur les logements qui nous sont réservés chez les bailleurs sociaux.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

ADOPTE

POUR : 19 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

Rapport 22 - 2023-9634-CMMA5-077 - Logement social - Engagement de l'objectif triennal de la Ville de Lyon 2023-2025
Rapporteur : Sophia POPOFF

Ce rapport vise à formaliser l'engagement de la Ville de Lyon dans la production de logement social car malheureusement, nous n'avons pas encore atteint les 25 % de logement social, et nous sommes soumis à des obligations en termes de production de logements. Je tiens quand même à me féliciter que le taux SRU de la Ville de Lyon continue d'augmenter. Nous sommes à 22,99 %. Cette délibération permet de formaliser nos obligations réglementaires avec l'État.

[Laurence BUFFLIER](#) : Juste une remarque. Nous voterons pour cette délibération, bien sûr, mais on se rend compte que vous souhaitez atteindre les 25 % de logements sociaux de la loi SRU en 2025. Le seul problème, c'est que cela risque d'être extrêmement compliqué. Pourquoi ne pas prendre une année de plus ou deux années de plus pour y arriver sans sur-construire du logement social dans des programmes neufs, dans les ZAC notamment, où on arrive à 42 % de logements sociaux et même parfois un peu plus. Je prends l'exemple des Halles Nexans où on a 42 % de logements sociaux, plus les logements sociaux étudiants. On trouve qu'on est en train de recréer des poches de pauvreté. C'est problématique. Cela fait 20 ans qu'on se bat pour créer plus de mixité dans les quartiers. Il y a quand même eu un grand renouvellement de la Duchère, de Mermoz, etc. On essaie quand même de créer plus de mixité. Là, on a peur. En fait, vous recréez cette problématique en voulant construire à tout prix du logement social dans les programmes neufs, avec un pourcentage trop élevé.

[Sophia POPOFF](#) : L'obligation d'atteindre les 25 % est légale. C'est une obligation imposée par l'État. Nous, au niveau politique, on est fermement engagés dans la poursuite de cet objectif. Sachant qu'il y a plus de 60 % des Français qui sont éligibles au logement social, je pense que mettre 40 % dans certains programmes, dans le 7^e arrondissement qui n'est pas un arrondissement particulièrement pourvu de logement social, ne me semble pas du tout la création de nouvelles poches de soi-disant pauvreté. Surtout qu'au sein du logement social, on a une diversité de produits

qui sont proposés, avec des loyers qui sont très différenciés, ce qui permet aussi d'avoir de la diversité de population au sein de programmes qui construisent du logement social.

Je réaffirme l'engagement de la Ville de Lyon aux côtés de la Métropole de Lyon, pour continuer à produire du logement social, pour essayer de nous mettre en légalité, puisqu'on est dans une situation d'illégalité par rapport à notre taux SRU. Il y a aussi de l'accès à la propriété.

Laurence BUFFLIER : Accès à la propriété qui finance la création du social.

Sophia POPOFF : Pas que puisque l'État et les collectivités mettent quand même un paquet d'argent pour soutenir la production de logement social. Ce n'est donc pas l'accès à la propriété qui finance le logement social. Par ailleurs, nous avons aussi développé une nouvelle modalité d'accès à la propriété. Il s'agit du Bail Réel Solidaire dont on a déjà parlé au sein de ce conseil d'arrondissement. Il permet aussi de maintenir une maîtrise des prix du foncier tout en permettant à des ménages, notamment issus du parc social, d'avoir un parcours résidentiel et aussi de pouvoir libérer un certain nombre de logements sociaux pour de nouvelles familles ou des nouveaux ménages qui en auraient besoin.

Anne PROST : Vous prenez donc un engagement triennal de la Ville de Lyon. Sur le 5^e, comment cela se traduit ? Comment est-ce que cela se décline ? Est-ce que vous avez déjà travaillé sur ce qui se passera beaucoup plus tard ? Est-ce que vous avez réfléchi à d'éventuelles implantations, d'écoles, de crèches, de centres sociaux, de gestion ? Où est-ce que vous en êtes concernant le 5^e arrondissement ?

Nadine GEORGEL : En l'absence de Catherine GOUJON et de Marie-Noëlle FRÉRY, je vais me permettre de répondre à cette question. Je voudrais quand même vous rappeler d'où on est parti dans le 5^e. Nous avons démarré ce mandat avec 15 % de logements sociaux dans le 5^e, tout en héritant quand même de permis de construire à hauteur de 800 logements. Avec 800 logements, on est toujours à 15 % de logements sociaux, en 2020. On remonte doucement. De mémoire, je crois qu'on a dépassé les 16 %. On doit être, il me semble, entre 16 et 17. Cela veut dire que pour chaque opération, quand c'était encore faisable, on est allés renégocier. Par exemple là, on a parlé de Linkcity, aux Massues. On a renégocié la part de logement social.

Madame POPOFF a mentionné le BRS. Ce sont des opérations qu'on pousse. Par exemple, pas loin de la mairie, sur l'ancienne station-service, c'est Vilogia qui construit du BRS. On a aussi du BRS sur le futur projet Janin qui permet aussi d'aborder une problématique qui n'est pas propre au 5^e. Il faut également préciser que le logement social, ce n'est pas le logement des plus défavorisés. Il y a plusieurs catégories et pour certaines catégories, c'est vraiment des familles de salariés.

Quel impact sur les équipements ? Ce ne sont pas de nouvelles crèches, ce ne sont pas de nouvelles écoles, c'est juste éviter de les fermer. On ne va pas construire de nouveaux équipements, on va juste essayer de ne pas les fermer, parce que tous les ans, on a des fermetures de classes. Ces apports de familles, c'est très important dans tous les quartiers du 5^e. On a des projets autour du Point du jour. Sur le Vieux-Lyon, on est parfois plus sur des approches de logements diffus, c'est-à-dire comment les bailleurs peuvent racheter de l'existant et le flécher sur du logement social.

Maintenant, puisque l'opportunité se présente, je trouve que c'est aussi un peu navrant que tout projet de logement social amène forcément une opposition. Dès qu'on fait du logement social, il y a de l'opposition. C'est un peu triste parce qu'intellectuellement – là, on parle de l'entre soi –, on est tous pour de la mixité, mais quand cela arrive au coin de sa rue, d'un coup, on se trouve une passion pour créer des associations. C'est le constat qu'on peut faire. C'est un peu dommage parce que oui, le 5^e a à prendre sa part. Le 8^e est très nettement au-dessus de là où il devrait être en termes de logement social, mais s'il en est là, c'est que d'autres arrondissements — en l'occurrence le 2, le 6 et le 5 — n'ont pas pris leur part. Nous, on est déterminés à la prendre. On avance sur chaque programme. Cependant, vous le savez très bien, on se heurte à des oppositions qui peuvent aussi être instrumentalisées politiquement pour ne pas avoir des gens pauvres à côté de chez soi.

Sophia POPOFF : Je voudrais juste dire qu'hier, j'étais au Conseil d'Administration du centre social de Champvert, et j'ai vraiment été très secouée par ce que j'ai entendu, entre autres, qu'il y a des enfants qui ne mangent qu'à l'école et au centre de loisirs. Cet été, par exemple, ils ont décidé de ne pas faire trop de pique-niques parce qu'ils se sont rendu compte que plusieurs enfants ne mangeaient pas le soir.

Je voudrais dire que la pauvreté est tout près de chez nous, et que les questions de logements sociaux, et toutes les autres questions à ce sujet, c'est dans ces lieux là. Le monsieur qui tient l'antenne logement nous disait qu'il n'avait jamais vu autant de familles venir, dès septembre, alors que l'antenne venait juste de rouvrir. On est tous face à cela. On essaie tous de faire ce qu'on peut. Mais je voulais juste vous dire que dans notre arrondissement, il y a ce phénomène. J'avoue que je viens du Vieux Lyon et chaque fois que je vais au centre social de Champvert, je vois une réalité que je ne connais pas ou très peu, là où je suis. C'est aussi une réalité de ce 5^e arrondissement.

Merci pour tout ce qu'on essaie de faire pour les logements sociaux.

Anne PROST : Juste quelques mots. Je suis tout à fait d'accord avec vous. Simplement, il y a des secteurs où cela nous regarde moins, mais dans le 7^e arrondissement, dans la ZAC des Girondins, la Ville de Lyon est en train de recréer de nouvelles zones, de nouveaux ghettos puisqu'ils font à fond beaucoup de social. C'est un constat. Moi, je suis beaucoup plus d'accord sur un principe de mixité.

Je reviens sur Sœur Janin. Est-ce que vous avez pu rencontrer des gens de l'association qui se plaignaient du fait de ne plus avoir de parc pour pouvoir jouer pour les enfants ? Où est-ce que cela en est ?

Nadine GEORGEL : Concernant Sœur Janin – on va reprendre aussi un peu l'historique – ce projet est dans les tuyaux depuis 2015. C'est un projet dont on a assuré la continuité et c'est bien normal, c'est la continuité de l'action publique. *A priori*, jusqu'en 2020, ce projet, faisait consensus. Soudainement, il ne l'a plus fait. Depuis 2021, quand le projet a été présenté, on a énormément retravaillé. Je tiens d'ailleurs à saluer GLH qui n'a pas ménagé ses efforts pour reprendre le projet, aller sur le terrain, rencontrer les habitants. Des fois, on a été tout seul pour accompagner les équipes, mais on y a été. Un cabinet a rencontré les habitants. Les étudiants de l'Institut d'urbanisme – on l'avait voté – ont aussi fait un travail avec l'idée de dire : « Oui, on construit sur une pelouse, mais on restitue des espaces qualitatifs. » On peut avoir des mètres carrés, mais ce n'est pas pour autant qu'il a un intérêt en termes de biodiversité ni qu'il est qualitatif et qu'il entraîne un usage. Tout le monde a retravaillé, au niveau du bailleur social, au niveau des élus, que ce soit à la Métropole, à la Ville ou à l'arrondissement, pour présenter un projet aux habitants.

Encore une fois, on comprend. On n'a jamais dit qu'on ne comprenait pas leurs réticences. Évidemment. Maintenant, on a la conviction que cela va quand même amener une amélioration pour le quartier. Ce sont des services publics qui reviennent. On parlait de mixité sociale. Je sais que c'est un sujet sensible et ce n'est absolument pas pour stigmatiser ce quartier, mais c'est un quartier qui a des indicateurs socioéconomiques quand même assez divergents du reste de la Ville de Lyon. Il y a besoin d'une action parce que sinon, quelle est l'autre solution ? C'est de ne rien faire ? Moi, je l'ai dit très clairement devant les habitants, ce n'est pas avec nous que cela se passera comme cela. On ne peut pas ne rien faire. En plus, on est en quartier politique de la ville, Il y a 1 200 habitants. Le jour où cela passe en-dessous des 1 000, ils ne seront plus quartier politique de la ville. La réalité sera donc la même, mais avec encore moins d'aides.

Là, on arrive avec un programme service public, du logement en BRS et en locatif intermédiaire, c'est-à-dire toujours avec des plafonds de ressources et – on est en train d'y travailler – la possibilité d'un espace, au rez-de-chaussée, fléché pour les habitants, de type associatif ou centre social. On est en train d'y travailler à la rentrée. Tout à l'heure, on parlait du cheminement, de comment on restructure l'espace. Là, par exemple, la traversée se fait au milieu d'un lotissement qui est privatif et il n'y a pas particulièrement de servitude. Cela crée des nuisances. Les gens ont été très coopératifs. Maintenant, on reprend nos responsabilités. On a fait un cheminement qui est aussi

pour l'amélioration du quartier et avec l'idée d'améliorer les espaces collectifs tout au long de ce projet. Par exemple, il y a une dalle de parking qui n'a aucun usage, aujourd'hui. C'est trop chaud, c'est trop exposé. Oui, il y a du mètre carré, mais qui n'est pas au profit des habitants. L'idée est de réinvestir pour un espace qualitatif.

La dernière réunion publique a eu lieu – et on retournera vers les habitants, au fur et à mesure, pour les informer de l'avancée du projet – le 12 juillet. Pour ce qui concerne la mairie du 5^e, au vu de tout ce qui a été fait, nous avons donné un avis favorable au permis de construire qui a été déposé.

J'espère que cela clarifie. Monsieur THEVENIAU, vous voulez intervenir ?

François THEVENIAU : Grand Lyon Habitat ne construit pas de logement social, rue Sœur Janin. Il crée de la mixité, c'est-à-dire qu'il fait venir des populations un peu plus favorisées auprès de populations défavorisées. La mixité va dans les deux sens.

Sophia POPOFF : Je voudrais ajouter quelques mots pour réagir sur certaines notions. On a d'abord entendu « poches de pauvreté », ensuite, on parle carrément de « ghettos » puisque vous avez utilisé le mot de « ghetto ». Pour moi, les mots ont un sens et l'utilisation du mot « ghetto », quand on parle d'une opération faisant référence à l'opération de Nexans où on a 40 % de logement social me semble complètement exagérée, sur le fait qu'on referait soi-disant des quartiers comme la Duchère, Langlet-Santy ou États-Unis.

Concernant ces quartiers, on est parti avec 100 % de logement social. Quand je dis qu'on est parti, ce n'est pas nous, mais je veux dire que pour le départ de tous les projets de renouvellement urbain, on était sur des quartiers où il y avait 100 % de logement social. Là, on va dans un quartier qui n'est pas du tout à 100 % de logement social. On va rajouter un peu de logement social, mais mathématiquement, on construit aussi du logement libre. Par ailleurs, je pense que sur la question des poches de pauvreté...

Anne PROST : Je n'ai pas du tout utilisé ce mot-là.

Sophia POPOFF : Excusez-moi, si je peux terminer...

Anne PROST : Je n'ai pas dit « poche de pauvreté ».

Sophia POPOFF : On voit les articles dans la presse qui parlent de tous ces étudiants qui n'arrivent pas à se loger, pour moi, la question des poches de pauvreté est là. J'ai 35 000 demandeurs de logements sociaux qui attendent un logement sur Lyon. Donc, dire qu'on construirait trop de logement social sur Lyon et qu'on créerait des endroits, des ghettos, des poches de pauvreté, je trouve que c'est vraiment inadmissible.

Anne PROST : Je n'ai absolument pas utilisé le mot « poches de pauvreté ». En plus, ce n'est absolument pas dans mon vocabulaire. J'ai utilisé le mot ghetto. Je parle de zones urbaines denses avec des logements sociaux. Après, vous l'appellez comme vous voulez. Là, je donnais l'exemple de la ZAC des Girondins.

Sophia POPOFF : Vous avez utilisé le mot « ghetto ».

Anne PROST : Je ne connais pas cette expression, mais le mot ghetto, oui.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

ADOPTE

POUR : 19 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET, Mme

Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

Rapport 23 - 2023-10239-CMMA5-079 - Aides financières de la Ville de Lyon en faveur du développement du logement social - opération 60059013 « Production du logement social 2021-2026 »

Rapporteur : Sophia POPOFF

Malheureusement, on ne sort pas encore du sujet du logement social. J'espère que cette délibération ne fera pas autant réagir.

Avec cette délibération, il s'agit de montrer concrètement l'engagement de la Ville de Lyon pour continuer à soutenir la production de logement social. Avec cette délibération, nous modifions notre barème d'aide à la production. Le fait que la Ville de Lyon aide financièrement les bailleurs à produire du logement social date de 2006. Depuis 2006, les subventions n'avaient pas été revues. Nous avons donc décidé de les revoir, y compris dans le contexte de crise du secteur immobilier que nous connaissons et qui met en difficulté certaines opérations, y compris de production de logement social. Nous l'avons évidemment fait en accord et en discussion avec les bailleurs sociaux et la Métropole.

Nous revoyons notre dispositif d'aides. Nous augmentons un certain nombre de subventions, notamment pour les maîtrises d'ouvrage directes des bailleurs sociaux. On a aussi créé des nouvelles aides spéciales pour les projets de surélévation et pour la création de logements adaptés aux personnes âgées et handicapées.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

ADOPTE

POUR : 19 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

Rapport 24 - 2023-9635-CMMA5-080 - Aide au conventionnement locatif privé (2023-2027) à l'occasion de travaux de requalification du logement - Lancement de l'opération n° 60059015 « Aide au conventionnement locatif privé 2023-2027 » et affectation d'une partie de l'AP 2021-2, programme 00016 - Autorisation de signature des conventions d'attribution de subventions
Rapporteur : Sophia POPOFF

Il s'agit toujours du logement. Cette fois-ci, on va s'occuper du parc privé.

Il s'agit d'une aide volontaire de la Ville de Lyon pour soutenir les propriétaires dans leurs efforts de réhabilitation et de sortie de vacance. Il s'agit d'aider les propriétaires privés à faire des travaux de rénovation pour leur permettre de mettre en location leur logement qui serait dans une situation de vacance, qui serait disponible ou qui serait en habitat indigne.

Comme la ville de Lyon est une ville qui est déjà très constituée, que nous sommes dans un marché tendu et que nous avons besoin de produire de nouveaux logements sociaux et de rendre aussi disponibles de nouveaux logements sur le marché de la location, nous activons donc cette aide.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

ADOPTÉ

POUR : 19 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

Rapport 25 - 2023-8950-CMMA5-082 - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socioéducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes Lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Programmation complémentaire 2023 pour un montant total de 8 868 euros - Annulation d'une subvention allouée au Centre socio-culturel du Point du Jour pour un montant de 1 000 euros

Rapporteur : Sophia POPOFF

Il s'agit d'attribuer des subventions à des associations qui organisent des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes Lyonnais. Cette délibération passe dans notre conseil d'arrondissement puisqu'elle va aussi annuler une subvention qui avait été allouée au Centre social du Point du jour, d'un montant de 1 000 euros, pour l'organisation d'un camp nature et loisirs. Le Centre social a rencontré des difficultés de recrutement et a donc dû annuler l'événement, ce qui fait que nous annulons la subvention.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

ADOPTÉ

POUR : 19 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

Rapport 26 - 2023-9652-CMMA5-086 - Approbation de 2 conventions d'occupation à titre gratuit consenties par la Ville de Lyon au profit du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Lyon (CCAS) relatives à la mise à disposition de 13 biens immobiliers destinés à l'hébergement d'urgence - EI 03 416 (1), 03388 (3), 03438 (1), 06042(1), 06043 (1), 07191 (1), 08247 (1), 99069 (1), 05012 (3)

Rapporteur : Sophia POPOFF

Pour ce dossier, il s'agit d'un autre élément de politique volontariste de la Ville sur les questions d'hospitalité. La Ville a engagé un travail important sur son patrimoine vacant pour d'abord l'identifier, ensuite le catégoriser, puis voir comment on pouvait le remettre sur le marché, soit pour de l'hébergement – c'est-à-dire quelque chose de plus temporaire –, soit pour de façon plus pérenne sur le logement.

Là, on est sur le volet hébergement. Ce sont deux conventions qui vont être signées avec le CCAS pour la mise à disposition de 13 biens vacants et qui seront donc occupés pour de l'hébergement d'urgence.

[Anne PROST](#) : Bien sûr que je voterai pour. J'en profite malheureusement pour rappeler tous ces campements que nous retrouvons dans toute la ville. Il est vrai que c'est peu dans nos quartiers. Je vous remercie, Madame la Maire, vous avez agi pour le SDF qui est resté longtemps devant la cathédrale Saint-Jean. Mais il y a toujours des campements dans le jardin archéologique. J'étais à côté tout à l'heure, il y a encore des tentes. Je suis très ennuyée de voir tous ces

campements qui ont poussé dans tous les quartiers de la ville et notamment des différences tellement stressantes. Je pense à la place Jean Macé notamment, où on voit des bars branchés à côté de toutes ces tentes. Donc, faites le mieux.

Pouvez-vous expliquer pourquoi il y a toutes ces tentes qui ont été installées partout, dans tous les quartiers de la ville ?

Sophia POPOFF : Ce n'est pas ma délégation, ni à la Ville ni à l'arrondissement, mais je vais tenter de vous répondre. On est dans une situation compliquée. Il y a une tension importante sur notre territoire au niveau des arrivées. On en a parlé, concernant la question du logement, on est dans une situation vraiment très tendue. Par contre, je pense qu'il faudrait quand même rappeler un point qui est important, c'est que l'hébergement d'urgence est une compétence d'État. La Ville de Lyon, parce qu'elle est volontaire, parce qu'elle est indignée par la situation de personnes qui dorment à la rue sans prise en charge, s'engage de façon volontaire dans une mise à l'abri en déployant tout un tas de dispositifs. Là, on parle de mise à disposition à destination d'associations de logements vacants, mais on a aussi ouvert des gymnases, on a mis en place tout un tas de dispositifs. La Métropole aussi va au-delà de ses compétences pour mettre à l'abri un certain nombre de personnes, notamment des majeurs et pas uniquement des mineurs.

Cependant, il faudrait aussi que l'État puisse répondre à ses obligations légales et prendre note de cette situation qui peut paraître se dégrader sur Lyon avec de plus en plus de personnes à la rue et qu'il puisse augmenter les moyens dédiés à l'hébergement d'urgence.

Anne PROST : Il y a plus de 200 enfants mineurs qui sont à la rue et qui sont à l'école. On le sait. Lyon, ville hospitalière, c'est très bien, sauf que malheureusement, cette communication rencontre un trop grand succès. Il y a donc beaucoup de migrants qui viennent à Lyon, qui ne sont pas logés et qui sont extrêmement malheureux. C'est presque inhumain. Je ne sais pas comment il faut faire. En effet, l'État doit prendre des dispositions. Est-ce que vous pouvez plus l'alerter, parce que c'est extrêmement triste ? Je pense que c'est très bien de vouloir accueillir du monde, mais il ne faut pas trop le faire puisque malheureusement, on n'a pas de quoi leur proposer. Voilà, c'est une constatation. Je vous remercie.

Nadine GEORGEL : Je pense que le Maire de Lyon et le Président de la Métropole ont eu, à plusieurs reprises, l'occasion d'alerter et de rappeler que personne ne doit être à la rue. On pourrait même se rappeler d'un engagement présidentiel pris il y a quelques années qui était que plus personne ne devait être à la rue, et encore moins des enfants. Il faut peut-être aussi rappeler que quand on est dans des parcours de migrations, souvent, on part de quelque part plus qu'on ne vient ailleurs. Quand on parle de dégradation climatique, on parle aussi de gens qui partent de chez eux parce qu'il n'y a plus les moyens de vivre. Après, je ne sais pas si le fait d'être plus ou moins accueillant conforterait la fameuse théorie de l'appel d'air, mais c'est quand même surtout des gens qui partent de chez eux.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

ADOPTE

POUR : 19 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

Rapport 27 - 2023-8934-CMMA5-121 - Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 3 688 083 euros aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

Rapporteur : Sophia POPOFF

Il s'agit d'attribuer des subventions aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire. C'est la deuxième tranche pour cette année 2023. Toutes les structures d'éducation populaire du 5^e arrondissement recevront des subventions. Je pense qu'on a eu les documents dans les délais. Je vous épargnerai donc la liste des subventions qui seront attribuées. Je me tiens à votre disposition si jamais il y a des questions.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

ADOPTE

POUR : 18 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 - M. Tristan DEBRAY

Rapport 28 - 2023-8955-CMMA5-099 - Programmation financière complémentaire 2023 au titre de la politique de la ville (volet lien social) pour un montant total de 40 500 euros, ainsi qu'au titre des dispositifs « Fonds d'Initiatives Locales » (FIL), « Fonds Associatif Local » (FAL) et « Conseils Citoyens » pour un montant de 35 260 euros - Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 8 076 euros au Comité protestant de la Duchère, opération 60034529

Rapporteur : Sophia POPOFF

C'est encore une délibération qui va nous permettre de soutenir le milieu associatif qui est très actif sur Lyon et dans le 5^e, en lui attribuant des subventions :

- L'association Entr'aide recevra 4 000 euros ;
- La recyclerie sportive recevra 1 800 euros ;
- Le Centre social du Point du Jour recevra 1 000 euros pour l'animation du Conseil citoyen.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

ADOPTE

POUR : 19 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU

Rapport 29 - 2023-8953-CMMA5-102 - Programmation 2023 au titre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2023 de l'agglomération lyonnaise - Demandes de cofinancement auprès de l'État et de la Métropole de Lyon pour les postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et les actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon

Rapporteur : Sophia POPOFF

Il s'agit d'autoriser le Maire de Lyon à demander du co-financement auprès de l'État et de la Métropole pour un certain nombre de postes qui sont affectés dans nos missions territoriales, à La Duchère notamment.

Pour le 5^e, cela concerne 2 postes : le poste de chef de projets politique de la ville, poste qui est partagé entre le 5^e et le 9^e, et une personne chargée de missions de développement économique.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

ADOPTE

POUR : 19 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

Rapport 30 - 2023-9595-CMMA5-105 - Dispositif d'accès au droit territorialisé - Reconduction de la convention annuelle mixte avec l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon
Rapporteur : Sophia POPOFF

Il s'agit de reconduire une convention annuelle avec l'Ordre des avocats du Barreau qui contribue à la mise en œuvre de notre politique en faveur de l'égalité, et qui permet d'avoir des permanences d'accès au droit, dans les mairies d'arrondissements. Dans la mairie du 5^e arrondissement, les permanences ont lieu les 1^{er}, 3^e et 4^e samedis du mois, sur rendez-vous. Pour info, en 2022, nous avons eu 28 permanences et 171 rendez-vous qui ont été effectués par un avocat de l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

ADOPTE

POUR : 19 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

Rapport 31 - 2023-8860-CMMA5-094 - Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de « Lyon Urban Trail by night » le samedi 4 novembre 2023 - Approbation d'une convention
Rapporteur : Bertrand ARTIGNY

Je vais être assez rapide parce que tout le monde connaît cette association, Lyon Ultra Run. Elle organise plusieurs manifestations vertueuses sur l'arrondissement et dans la ville de Lyon, de manière plus générale.

Là, il s'agit de la course Lyon Urban Trail by night. L'an passé, ils avaient eu 8 000 euros. Il faut noter la qualité de leur organisation qui est très écoresponsable, vous avez pu le lire dans la délibération et cela avait été le cas l'année dernière. Au-delà du tri, de la suppression des gobelets plastiques, etc., à usage unique, ils envisagent également de sanctionner en disqualifiant les coureurs qui ne respecteraient pas l'environnement en jetant leurs déchets un peu partout.

Cette année, la subvention sera à hauteur de 10 000 euros, subvention que je vous demande d'approuver. Merci. De plus – vous la connaissez - cela permet de mettre en valeur tout le patrimoine du 5^e arrondissement.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

ADOPTE

POUR : 19 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

Rapport 32 - 2023-8968-CMMA5-104 - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations d'anciens combattants et d'actions mémorielles pour un montant total de 39 400 euros

Rapporteur : Bénédicte DRAILLARD

Il s'agit d'une attribution de subventions de fonctionnement aux associations d'anciens combattants et d'actions mémorielles pour un montant total de 39 400 euros.

Je voudrais vous dire que j'étais à la réunion qui a lieu, chaque année, à l'Hôtel de Ville, des porte-drapeaux. Vous pouvez imaginer l'âge des porte-drapeaux. Néanmoins, il y avait une petite nouveauté, cette année, c'est qu'il y avait les jeunes du SNU, du Service National Universel, dont certains ici ont leurs propres petits-enfants qui en font partie, je crois. C'était sympa et assez cocasse. On a vu les jeunes du SNU apprendre à porter le drapeau. Ils ont beaucoup aimé. J'ai discuté avec eux, après. Cela fait donc un petit renouvellement. Je les invite à venir dans le 5^e, pour le 11 novembre, pour porter le drapeau. J'espère qu'ils viendront. En tout cas, ils avaient vraiment envie de venir.

Je voulais vous dire aussi que par rapport au SNU, je me suis un peu renseignée parce que je ne savais pas exactement ce que c'était. En fait, c'est ouvert donc à tous les jeunes de 15 à 18 ans. Il y a une première partie de cohésion sociale qui dure 15 jours dans un autre département, et tout est pris en charge financièrement : le transport ainsi que les 15 jours passés dans un autre département. Ils sont mélangés avec d'autres jeunes d'autres départements. On ne choisit pas le département où on part. En Rhône-Alpes, on a accueilli plus de 6 000 jeunes, cette année, venant d'autres départements. Il y a à peu près 4 000 jeunes de la métropole qui sont au SNU, ce qui n'est pas mal. Cela a de plus en plus de succès. Vous savez pourquoi, peut-être. C'est parce que pour Parcoursup, c'est un plus pour après. J'ai aussi appris qu'ils avaient le code gratuit, ce qui n'est pas mal aussi. Ils s'engagent à ces 15 jours de cohésion, puis ils s'engagent à 80 heures de service d'intérêt général dans l'année, ce qui fait à peu près 15 jours aussi. C'est bénévole.

Vous savez qu'il y a aussi les services civiques, mais c'est différent puisque pour le SNU, il faut être français, tandis que pour le service civique, il faut être membre de l'Union européenne. Il y a même des exceptions. Par exemple, aux Petites Cantines, dans le 5^e, on a eu un jeune Syrien, il y a une Afghane qui va venir, etc. Cela peut être donc être ouvert à Forum Réfugiés. Pour le service civique, ils ont une indemnité de 600 euros par mois, alors que le SNU, c'est vraiment gratuit.

J'espère que pour les prochaines commémorations, nous aurons des jeunes du SNU qui porteront le drapeau. C'est sympa parce qu'on cherche vraiment à renouveler un peu ces commémorations. On cherche comment faire et entre autres, qu'il y ait la transmission aux jeunes.

Je vous invite à voter favorablement pour cette délibération.

[Nadine GEORGEL](#) : Merci. J'en profite également, Madame DRAILLARD, pour vous remercier pour l'énergie que vous mettez justement à renouveler nos événements autour de la mémoire et à en faire des moments intergénérationnels, de partage, et faire que ce soit est très vivant. Un grand merci à vous.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

ADOPTE

POUR : 19 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

Rapport 33 - 2023-9660-CMMA5-085 - Lyon 5^e - Renouvellement de la convention d'occupation temporaire consentie au profit de l'association « Les Tupiniers du Vieux Lyon » de locaux sis au sein du gymnase Thézillat 5 montée Saint Barthélémy - EI 05086
Rapporteur : Sandrine FRANCHET

Cette délibération, c'est la prolongation pour 3 ans de la convention d'occupation temporaire de bureaux par l'association Les Tupiniers du Vieux Lyon. Vous le savez peut-être, ces locaux sont situés à l'étage du gymnase Thézillat, au début de la montée Saint-Barthélémy. Les Tupiniers sont installés là depuis 2007. L'idée est de prolonger bien volontiers cette occupation, avec une gratuité partielle du loyer et la prise en charge par l'association, des fluides. Puis, compte tenu de la qualité de cette manifestation et de sa contribution au rayonnement de notre arrondissement, que vous avez sans doute encore pu mesurer le week-end dernier, je vous propose de voter favorablement cette délibération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

ADOPTE

POUR : 19 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

Rapport 34 - 2023-10260-CMMA5-096 - Mesures d'accompagnement exceptionnelles des commerçants et artisans à la suite des violences urbaines du mois de juillet 2023
Rapporteur : Sandrine FRANCHET

Ce sont des mesures exceptionnelles d'aide aux commerçants qui ont été touchés par les violences urbaines du mois de juillet dernier. C'est un montant total d'aide de 500 000 euros, en quatre volets. On a déjà un montant de 300 000 euros qui sera sous forme de participation à un fonds d'indemnisation porté par la Région, la Région étant la seule collectivité autorisée à verser des aides directes aux entreprises. Donc, ce montant-là doit être versé par le biais d'une convention avec la Région. Il s'agira de soutenir les commerces qui ont été impactés par des dégradations de façades, de vitrines ou même des dégradations intérieures.

Un point intéressant à noter, c'est qu'à l'heure actuelle, il y a une petite trentaine de commerces lyonnais qui ont fait appel au fonds régional d'indemnisation, aucun n'étant situé dans le 5^e, parce que même si notre arrondissement a été le théâtre d'incidents, il n'y a pas eu de commerces qui, à notre connaissance, ont été impactés, En tout cas, pour l'instant, aucun n'a fait appel à ce fonds d'indemnisation de la Région. Il faut savoir que les commerçants ont jusqu'au 31 décembre pour demander une aide. Il y en a peut-être certains qui ne sont pas encore au courant. Ceux-là auront encore un peu de temps pour faire appel à ce fonds d'indemnisation. Il s'agit donc de la première tranche de l'aide versée par la Ville.

Il y a également 50 000 euros qui sont versés à la CCI qui a mis en place un plan d'actions de soutien aux commerçants sinistrés. Dans la délibération, il y a tout le détail de ce plan d'actions.

Cela passe par un numéro d'urgence, une cellule de soutien psychologique, la mise en place d'experts d'assurance, d'experts juridiques, etc.

Il y a aussi un volet de 150 000 euros qui sera versé sous forme d'appels à projets aux associations de commerçants ou des associations qui seraient porteuses de projets d'animation commerciale impliquant des commerçants de leur quartier. *A priori*, ce sera un appel à projets qui sera valable sur tout Lyon et pour toutes les associations qui ont ces projets de revitalisation, en tout cas, commerciale. Ce ne sera pas forcément uniquement ciblé sur les quartiers qui ont été touchés par les violences. Puis, il y a également aussi des mesures d'aide aux kiosques qui ont été impactés sur la place Bellecour.

Pour bien réaffirmer notre soutien aux commerces de proximité qui sont très importants pour nous, je vous demande de voter favorablement cette délibération.

Anne PROST : C'est une délibération qui a lieu en ce moment, mais les subventions ne vont être votées qu'en janvier, c'est cela ? Je crois qu'il y a un problème de sous, non ?

Sandrine FRANCHET : Il faut d'abord que la convention soit avec la Région. Il y a différents éléments. Tout d'abord, il faut que la convention avec la Région soit signée, ce qui n'est pas encore le cas puisqu'il faut d'abord passer par la délibération au Conseil municipal pour qu'elle puisse ensuite être signée.

J'imagine qu'effectivement, il va y avoir un certain délai. Après, j'avoue que sur la date exacte de versement, et sans doute sur l'appel à projets, les 150 000 euros qui seront versés aux associations de commerçants, ce sera sur 2024.

Anne PROST : On leur demande donc d'attendre. C'est curieux de voter aujourd'hui quelque chose qui est pour début 2024. Je vous remercie.

Nadine GEORGEL : Il est néanmoins à noter que là, on vote à la première date possible. Les violences urbaines ont eu lieu en juillet, on est en septembre, il n'y a pas eu d'assemblée entre, ce qui fait que nous votons à la première date possible, et comme cela a été mentionné, la collectivité qui peut déclencher le paiement, ce n'est pas la Ville de Lyon. Je ne pense pas que la Ville de Lyon soit en retard.

Anne PROST : Tout à fait, mais la Région l'est tout autant. Et sachez que la Région donne 10 millions d'euros à l'échelle de la région pour les commerçants. C'est donc une partie de sa participation. Je pense la Région va signer assez vite. C'était simplement une question concernant le fait que les subventions ne soient versées qu'en janvier, alors que nous votons une délibération aujourd'hui. Mais c'est très bien de le faire.

Nadine GEORGEL : La Ville de Lyon n'a pas la maîtrise de ce calendrier là. Je pense qu'on ne pouvait pas aller plus vite.

Anne PROST : Non, ce n'est pas le fait d'aller plus vite. Le fait de le mettre au conseil d'aujourd'hui, c'est parfait. Simplement, cela veut dire que là, on dit aux commerçants qu'ils auront de l'argent dans 6 mois. Peut-être pas 6 mois, mais pas loin. C'est tout. C'est une constatation. Je vous remercie.

Nadine GEORGEL : Il faut espérer que la Région active le processus

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

ADOPTE

POUR : 19 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme

Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

Rapport 35 - 2023-8946-CMMA5-097 - Programmation financière complémentaire 2023 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 38 000 euros
Rapporteur : Sandrine FRANCHET

Ce rapport est en relation avec la programmation complémentaire emploi - insertion de la Ville. On avait déjà voté, en mai dernier, le volet principal de cette programmation emploi - insertion. Là, ce volet complémentaire est d'un montant de 38 000 euros, ce qui portera le total pour 2023 à 631 560 euros, très exactement.

Dans la délibération, vous avez le détail des associations qui font l'objet de ces subventions. Je voulais juste en profiter pour vous parler de l'association Le Grenier de Tremplin — que vous connaissiez peut-être avant sous le nom de Grenier de LAHSo — qui perçoit un montant de 5 000 euros, et qui a ouvert juste aujourd'hui une boutique dédiée au textile mode et maison de seconde main, dans le 8^e arrondissement, au prix unique de 4 euros le kilo. Si vous avez besoin, pour votre maison ou pour vous habiller, ce sera un nouvel endroit pour aller donner vie aux textiles recyclés.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose de voter favorablement cette délibération

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

ADOPTE

POUR : 19 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

Rapport 36 - 2023-9557-CMMA5-111 - Convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des Écoles sur le Programme de Réussite Éducative (PRE) 2023
Rapporteur : Pierre GAIDIOZ

Les 5 délibérations à venir sont toutes liées au Projet Éducatif de Lyon que vous connaissez. Vous savez toutes et tous combien c'est un bel outil.

La Ville de Lyon met à la disposition des écoles tout son savoir-faire et contribue au financement des actions.

Cette délibération concerne le programme de réussite éducative qui concerne les quartiers prioritaires de la ville et les établissements prioritaires. La Caisse des Écoles de Lyon en assure le portage administratif et financier, en partenariat notamment avec l'État. D'où la nécessité d'une convention. Cela concerne les enfants de 2 à 16 ans, des quartiers prioritaires et/ou scolarisés dans les établissements prioritaires. Les animateurs de réussite éducative (ARE) sont les enseignants ou directeurs-trices des écoles. La Ville met à disposition des écoles 80 professionnels de la ville de Lyon, notamment des équipes médico-sociales scolaires. Et dans les collèges aussi, ce sont les équivalents qui font fonctionner ce projet. La Ville de Lyon rémunère une Conseillère Technique de ce dispositif à hauteur de 45 000 euros et renforce le temps de travail et les modalités d'intervention des équipes médicosociales scolaires sur les QPV, soit 102 500 euros. À Lyon, c'est François Truffaut, Joliot Curie et le Collège Charcot.

Le montant estimé pour l'année 2023 s'élève à 147 500 euros.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions qui vous sont proposées.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

ADOPTE

POUR : 19 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

Rapport 37 - 2023-10223-CMMA5-095 - Projet éducatif lyonnais 2021-2026 : propositions d'attribution de subventions sur le temps scolaire - année scolaire 2023-2024 et conventions d'attributions de subventions
Rapporteur : Pierre GAIDIOZ

Il s'agit toujours du Projet éducatif. Cette délibération concerne les propositions d'attribution sur le temps scolaire sur l'année 2023-2024.

Vous connaissez les trois axes du Projet éducatif. Les actions proposées entrent toutes dans ces trois axes. Cette année, pour la première fois, les actions qui avaient été différées à cause de la crise sanitaire sont toutes rentrées dans l'ordre. On reprend donc le fil normal de la programmation. Je précise qu'il y a une dynamique particulière qui tourne autour de l'Éducation Artistique Culturelle (EAC). Les demandes formulées par les écoles, dans le cadre du Projet éducatif sont associées, sur une même liste, à l'outil ADAGE, plateforme gérée par l'Éducation nationale. Cela permet d'avoir une vue d'ensemble des activités par lesquelles passent l'ensemble des enfants et cela permet de créer ce que l'on appelle un parcours. C'est-à-dire que l'on voit, au fil de la scolarité de l'enfant, les éléments qui ont fait partie de ses projets.

Je vous renvoie aux différents tableaux présents au sein du document que vous possédez pour plus de détails.

Si mon résumé vous convient, je vous invite à voter favorablement.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

ADOPTE

POUR : 19 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

Rapport 38 - 2023-10224-CMMA5-112 - Projet éducatif lyonnais 2021-2026 : propositions d'attribution de subventions sur le temps extrascolaire- année scolaire 2023-2024
Rapporteur : Pierre GAIDIOZ

Cette délibération concerne le temps extra-scolaire du Projet éducatif. Une partie des projets concerne le soutien à l'inclusion et l'accessibilité pour les publics les plus fragiles.

Le premier dispositif s'appelle le Ticket Sport Culture. Il prend en charge une partie du coût d'une adhésion à une association et s'adresse à des enfants et des jeunes de 6 à 16 ans en difficulté socioéconomiques, mais on veille à associer la famille de manière à s'assurer que l'activité va bien durée toute l'année car il y a aussi un environnement à préserver pour l'enfant.

Il y a deux aspects à ne pas négliger : on veille à l'accessibilité filles-garçons car souvent, les filles sont un peu pénalisées, et on veille à l'équilibre culture/sport car souvent, le sport est privilégié. Dans le 5^e, c'est la MJC MENIVAL qui porte ce projet.

Un deuxième volet concerne l'accueil des enfants en situation de handicap. L'accueil s'est amplifié, notamment dans les accueils de loisirs, grâce au partenariat avec la CAF de Lyon qui a permis d'affecter des animateurs spécialisés. Six actions sont concernées. Dans le 5^e, c'est la MJC Ménival qui port un projet pour 4 000 euros. Il s'agit de la prise en charge d'enfants porteurs de handicap au sein de l'accueil de loisirs « cirque ». Ouverture de cet accueil aux enfants orientés par les structures du 5^e qui ne pouvaient pas les accueillir pour différentes raisons. Il y aussi une démarche d'accompagnement formatif des encadrants.

Enfin, un soutien complémentaire aux accueils de loisirs associatifs hors périmètre du contrat de Ville. Dans le 5^e, c'est la MJC Vieux Lyon qui porte ce projet. Il s'appelle « Passerelle préados/ados ». Cela concerne les enfants du Vieux Lyon et de la Presqu'île.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions ainsi présentées.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

ADOPTÉ

POUR : 18 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAUDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 - M. Tristan DEBRAY

Rapport 39 - 2023-1022-CMMA5-113 - Signature d'une convention-cadre pour l'année scolaire 2023-2024 entre la Ville de Lyon et l'AFEV et attribution d'une subvention de 103 000 € pour le soutien au dispositif « Ambassadeurs du livre » au sein des écoles publiques lyonnaises pour la période Septembre-Décembre 2023 et le projet spécifique Prix jeunesse Quai du Polar

Rapporteur : Pierre GAUDIOZ

L'AFEV permet à 75 jeunes volontaires en service civique d'intervenir dans les écoles, notamment dans les Bibliothèques Centres Documentaires (BCD) afin de lutter contre l'illettrisme et favoriser la lecture.

Cette année, une expérimentation sera proposée sur une trentaine d'écoles, sur tous les cycles, avec la bibliothèque municipale. Je n'ai pas d'informations précises sur ces écoles, notamment si elles sont du 5^e. Cette expérimentation vise à offrir un parcours de 3 à 5 ateliers animés par les ADL autour d'une des 4 thématiques suivantes :

- Bande dessinée ;

- Transition écologique ;
- Éducation aux médias et à l'information ;
- Polar.

Au total, cette année, 149 écoles publiques sont concernées. Plusieurs sont dans le 5^e.

Par ailleurs, 8 nouvelles écoles – c'est en train de se faire – bénéficieront de l'accompagnement spécifique des ADL dans le cadre du projet Prix jeunesse Quai du Polar. Sur ces écoles, les ADL accompagnent les enfants de cycle 3 (CM1-CM2-6^e) dans l'animation d'ateliers consacrés au Polar.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions ainsi proposées.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

ADOPTE

POUR : 19 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

Rapport 40 - 2023-10226-CMMA5-114 - Projet éducatif lyonnais 2021-2026 : propositions d'attribution de subventions sur le temps périscolaire - année scolaire 2023-2024 - conventions d'attribution de subventions
Rapporteur : Pierre GAIDIOZ

Il s'agit d'une subvention concernant le temps périscolaire.

Le but est d'enrichir le projet pédagogique de chaque accueil de loisirs sur les 3 temps périscolaires. Il faut avoir en tête que l'accueil de loisirs est un peu trop souvent considéré comme une garderie, alors que ces temps-là sont aussi très formateurs. Il faut donc promouvoir ce caractère éducatif qui a toute sa place dans la scolarité d'un enfant.

Les actions concernent les trois axes du PEL et complètent les actions de la DBNV (notamment au Parc de la tête d'Or) et de la direction des sports (Jonage et mercredis matins).

En ce qui concerne l'axe « Une éducation à la citoyenneté, à l'engagement et émancipatrice » en complément de la mobilisation des 11 institutions culturelles de la ville, il est proposé d'apporter un soutien financier à diverses associations dont pour le 5^e :

- la MJC du Vieux Lyon pour ses accueils de loisirs dans les écoles du Vieux-Lyon et également à Lamartine dans le 2^e
- Ebulliscience

La liste complète est disponible dans le tableau à la page 1202.

Il s'agit aussi de lutter contre les inégalités sociales, scolaires et territoriales et favoriser l'alliance éducative avec les parents en :

- Finançant l'accompagnement à la scolarité (co financements CAF entre autres) ;
- Développant le soir après la classe des ateliers éducatifs socioculturels pour un public collégien sur les quartiers prioritaires, le collège Charcot pour le 5^e

Ainsi, la Ville de Lyon, soutient financièrement et opérationnellement :

- 58 actions d'accompagnement à la scolarité (CLAS), Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité ;
- 10 actions socioéducatives du Contrat Éducatif Local (CEL) ;
- 21 actions de soutien à la parentalité du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)

Le montant s'élève à 184 330 euros (voir tableau n° 2, page 1203). Je peux vous fournir les détails pour les écoles du 5^e, si vous le souhaitez.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions proposées.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

ADOPTE

POUR : 18 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 - M. Tristan DEBRAY

Rapport 41 - 2023-10181-CMMA5-120 - Adoption et renouvellement de conventions-cadres, de conventions d'occupation temporaire des locaux et de contrats de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance - Approbation des conventions et autorisation de signature.

Rapporteur : Sophie HÉRITIER

Je vais être très rapide. Pour le 5^e, cela concerne l'établissement La Courte Échelle RPE. Il s'agit de la convention d'occupation que nous renouvelons. Ils restent là où ils sont et c'est très bien parce qu'ils font un super travail.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

ADOPTE

POUR : 19 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

Rapport 42 - 2023-10193-CMMA5-109 - Lancement de l'opération n° 60004531 « Acquisition d'équipements pour faciliter l'allaitement » au sein des établissements et dispositifs Petite Enfance de la Ville de Lyon ou dans le cadre de l'attribution de subventions d'investissement aux établissements gérés par des associations - Affectation d'une partie de l'AP 2021-3, programme 00002

Rapporteur : Sophie HÉRITIER

Je vais être un peu plus longue sur cette délibération. J'ai quelques sujets vraiment passionnants ce soir. Celui-ci concerne l'acquisition d'équipements pour faciliter l'allaitement au sein des crèches. Des études ont été faites pour voir quels étaient les besoins pour la continuité de l'allaitement parce que c'est une vraie question qui se pose quand on a la chance d'avoir une place en crèche, c'est-à-dire savoir comment on peut continuer son allaitement. Les établissements auront la possibilité d'acquérir des paravents, des fauteuils d'allaitement. Ce matériel sera aussi à disposition du personnel qui aura des fauteuils très confortables pour leur pause.

Ce sont des fauteuils pour l'allaitement, pour avoir plus de confort, un peu plus larges, et pour avoir un peu plus d'intimité. C'est le lieu pour pouvoir allaiter. C'est dans le cadre de la PPI.

Je vous demande de voter favorablement.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

ADOPTE

POUR : 19 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

Rapport 43 - 2023-10214-CMMA5-078 - BUPA - Signature d'une convention de partenariat avec les Hospices Civils de Lyon pour l'expérimentation de bancs d'allaitement sur l'espace public
Rapporteur : Sophie HÉRITIER

Dans le cadre du BuPa, un projet a émergé au sujet de bancs pour l'allaitement. Il a été décidé de faire une expérimentation de ces bancs dans différents parcs et cela nous concerne.

C'est un produit qui a été développé par les Hospices Civils de Lyon. C'est un mobilier dédié et on va avoir un exemplaire de ce banc dans notre magnifique Parc de la mairie. Ne me demandez pas précisément où. Pour l'instant, on sait qu'il va y être mais je n'ai pas la localisation précise. Il y a 10 expérimentations sur toute la Ville.

Je ne suis pas la conceptrice de cette chose. Cela a été fait par des gens très expérimentés. On voit bien que cela apporte de l'intimité. Je crois que nous avons une photo en situation. Cela illustre un peu la possibilité d'avoir un échange, d'être un peu à l'abri, poser tout son barda parce qu'on sait qu'on est très chargés quand on est de jeunes parents, et de pouvoir tranquillement allaiter. Ce sera une expérimentation dans notre arrondissement, et on en est très contents.

Je vous demande un avis favorable pour cette délibération.

[Anne PROST](#) : Je pense que beaucoup de personnes qui n'ont pas besoin d'allaiter vont squatter de si beaux endroits pour faire salon au milieu d'un parc. On va donc mettre un système de numéro ou je ne sais pas quoi pour être sûr, parce que là je pense que les mamans n'auront peut-être pas la possibilité d'y aller ou alors, il va falloir qu'elles jouent des coudes. Néanmoins, c'est une très belle initiative.

[Nadine GEORGEL](#) : De plus, cela prend une très jolie forme de mobilier urbain. Je pense qu'on sera tous ravis d'avoir ce banc dans le Parc de la mairie.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

ADOPTE

POUR : 19 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

Rapport 44 - 2023-10183-CMMA5-092 - Attribution de la seconde tranche de subventions de fonctionnement 2023 aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 2 543 113 euros. Approbation du modèle de convention d'application

financière.

Rapporteur : Sophie HÉRITIER

Nous sommes dans la dernière tranche de ce que vous avez voté des tranches précédentes pour les associations présentes sur notre territoire qui accueillent des jeunes enfants.

Je peux vous les citer si vous voulez, mais vous les connaissez par cœur.

Laurence BUFFLIER ? : Je voudrais savoir comment sortir de la crise actuelle du recrutement dans les crèches : 100 berceaux gelés à la Ville, 201 associatifs. Problème de logement à Lyon, problème de bouchons pour entrer dans Lyon... Est-ce que vous avez une stratégie miracle ? Merci.

Sophie HERITIER : Beaucoup d'efforts sont faits dans ce sens-là. Dans cette problématique, il y a vraiment plusieurs niveaux. On a déjà parlé du logement et de la difficulté de se loger dans notre ville, notamment pour les travailleurs qui ont des petits salaires. Sur la Ville, il y a une augmentation des salaires des personnels de la Ville, au niveau des crèches.

Au niveau du recrutement, le problème majeur, c'est qu'il n'y a pas de personnes formées. On monte au créneau depuis qu'on est là, notamment à la Région qui doit ouvrir des places de formation, et il n'y a pas de gens formés. C'est un vrai gros problème. Je crois – je n'ai pas le chiffre exact sous les yeux – que nous avons encore 70 recrutements qui sont en cours sur la Ville. La Ville a travaillé tout l'été. Énormément d'entretiens ont eu lieu. Je crois que ce sont 20 recrutements qui ont été effectués pendant l'été, sur 40 entretiens. On reste exigeant sur les profils que l'on recrute. Vous avez tous entendu que la petite enfance, c'est un sujet qui a été très d'actualité, cette semaine. On ne peut pas mettre n'importe qui en face de nos enfants. Il nous faut, s'il vous plaît, des places de formation et des personnes formées pour libérer des places.

On a une commission prochainement. Je n'ai pas encore le nombre de places qui seront disponibles, mais on avait un peu plus de 10 places fermées sur notre arrondissement par manque de personnel. On a fait aussi la promotion des métiers de la petite enfance parce qu'ils ont une très mauvaise réputation. Les gens n'imaginent pas à quel point c'est merveilleux de bosser dans une crèche.

Anne PROST : En effet, il y a beaucoup de gens qui suivent les formations, et qui arrêtent, qui ont un souci de vocation et que cela n'intéresse pas.

Sophie HERITIER : Cela vient aussi d'une autre problématique qui peut être évoquée, c'est celle de Parcoursup où les personnes n'ont pas leur premier choix. Ils commencent une formation...

Anne PROST : Et ils changent d'activité.

Sophie HERITIER : C'est cela. Du coup, la place a été prise s'ils abandonnent en cours. Il n'y a pas d'admission parallèle en deuxième année. Pour votre information, il faut savoir qu'un parcours d'EJE, Éducateur Jeunes Enfants, qui est le personnel nécessaire pour ouvrir une crèche, c'est 3 ans incompressibles. Si vous lâchez une année, c'est perdu.

Anne PROST : Dernière question. Combien de berceaux ont été gelés sur le 5^e ?

Sophie HERITIER : J'en avais 10 à la dernière commission. On a une autre commission dans 15 jours. On n'a encore le dernier bilan

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

ADOPTE

POUR : 19 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme

Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

Rapport 45 - 2023-10195-CMMA5-093 - Lancement de l'opération n° 60004530 « Acquisition d'équipements pour enfants en situation de handicap » au sein des établissements et dispositifs Petite Enfance de la Ville de Lyon - Affectation d'une partie de l'AP 2021-3, programme 00002

Rapporteur : Sophie HÉRITIER

On est sur une opération similaire à celle présentée pour l'allaitement, mais cette fois-ci, on parle de fournir du matériel pour l'accueil des enfants en situation de handicap. De la même façon, les experts du service de la santé, la Direction de la petite enfance et des psychomotriciens vont permettre l'achat de ce matériel. On fait l'étude. Il s'agit de matériel d'éveil sensoriel avec des aménagements qui seront adaptés aux besoins spécifiques de chaque enfant. C'est aussi une enveloppe PPI. C'est pour pouvoir faire le nécessaire à l'accueil des enfants avec des besoins spécifiques.

[Bertrand ARTIGNY](#) : Je trouve que c'est très intéressant parce qu'en fait, ce ne sont pas tellement les enfants qui sont en situation de handicap qui sont pris en charge, c'est le repérage. Souvent, les familles qui ont un enfant, surtout quand il est très jeune, ne détectent pas le handicap. Ils découvrent le handicap de leur enfant beaucoup plus tard, et peuvent parfois interpréter le handicap comme une forme de retard. Ensuite, ils découvrent malheureusement, quand l'enfant arrive en section CP, qu'il y a un handicap. Ce qui est intéressant dans cette démarche, c'est que cela permet de trouver, de détecter le handicap très tôt, et de pouvoir mettre en place le protocole de soin adapté, de façon à ce que l'enfant puisse ensuite avoir un parcours d'intégration normal, au sens classique du terme, dans les parcours scolaires, puis ailleurs. C'est pour cela que cette démarche est très intéressante. Cela permet aussi aux parents de prendre conscience d'une certaine situation et de faire peut-être aussi parfois leur deuil d'un parcours classique.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

ADOPTE

POUR : 19 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

Rapport 46 - 2023-10228-CMMA5-110 - Attribution de subventions de fonctionnement à trois associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance (La Mutualité Française Rhône - Pays De Savoie, l'Association Les Enfants de la Colline et Alfa3a) dans le cadre du fonds d'aide exceptionnelle « inflation énergies » aux associations pour un montant total de 295 912 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes

Rapporteur : Sophie HÉRITIER

Ce rapport concerne l'attribution de subventions spécifiques à la situation dans laquelle on se trouve aujourd'hui, c'est-à-dire l'inflation, les impacts, l'augmentation des fluides qui nécessitent des besoins supérieurs en subventions de fonctionnement.

Cela touche plusieurs établissements sur la Ville, plus particulièrement sur notre territoire. C'est une subvention qui va être attribuée à Alfa3a pour un montant de 60 000 euros. Alfa3a, c'est large puisqu'il y a beaucoup d'établissements. On en a un sur notre territoire, mais cela couvre plusieurs territoires.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

ADOPTE

POUR : 19 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

Rapport 47 - 2023-9598-CMMA5-115 - Attribution de subventions de fonctionnement à 5 structures culturelles, sur le Fonds d'Intervention Culturel - FIC pour un montant global de 88 000 €. Approbation de conventions
Rapporteur : Joanny MERLINC

Je vais être rapide. Le dossier 9598 porte sur l'attribution de subventions de fonctionnement à 5 structures culturelles sur le fonds d'intervention culturelle, pour un montant de 88 000 euros. Dans le 5^e, on est concernés par le Théâtre du Point du Jour que vous connaissez maintenant tous très bien. Cette subvention du FIC est exceptionnelle et concerne une dépense très particulière.

Angélique CLAIRAND et Éric MASSÉ de la Compagnie des Lumas, qui ont pris la direction du lieu, bénéficient d'une subvention de fonctionnement mais bénéficient également d'un accompagnement de la Ville par le biais d'une délégation de trois agents qui travaillent au théâtre du Point du Jour. Jusqu'ici, quand ces agents étaient absents, le théâtre devait compenser ces absences et cela représentait un surcoût pour la structure qui n'était pas compensée par la Ville.

C'est l'objet de cette subvention. C'est ce pour quoi il est proposé d'attribuer 3 000 euros qui correspondent exactement au calcul effectué par la Direction des Affaires Culturelles pour compenser ces dépenses exceptionnelles.

Je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable cette délibération.

[Nadine GEORGEL](#) : Merci beaucoup. On peut peut-être préciser que le Théâtre du Point du Jour a présenté, hier soir, sa très belle programmation.

[Joanny MERLINC](#) : Je vous encourage tous et toutes à aller découvrir cette programmation, le florilège de spectacles très engagés, très porteurs. Il n'y a absolument rien d'anecdotique dans cette programmation. Tous les spectacles valent le détour. Vous les trouverez sur le site du Théâtre du Point du Jour. Vous trouverez toujours un certain nombre de spectacles en nomade, dans le 5^e notamment, dans nos structures, et à destination des publics les plus empêchés.

J'en profite pour souhaiter une bonne route à Marianne MATHIEU qui quitte le Théâtre du Point du Jour et à souhaiter un accueil chaleureux à Virginie qui la remplace pour cette année, au Théâtre du Point du Jour. Je précise que Marianne MATHIEU menait la médiation culturelle, les projets nomades. C'était quelque chose d'extrêmement valorisant pour l'action politique de la Ville et du théâtre. Je la félicite pour son merveilleux travail et je lui souhaite de belles aventures et je nous en souhaite d'autres avec sa remplaçante.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

ADOPTE

POUR : 19 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

Rapport 48 - 2023-9599-CMMA5-116 - Attribution d'aides exceptionnelles de fonctionnement à 8 structures culturelles dans le cadre du fonds d'aide exceptionnelle "inflation énergies" pour un montant de 430 000 € - Approbation de conventions
Rapporteur : Sandrine FRANCHET

Sophie HÉRITIER vous a parlé du fonds « inflation énergies » qui ne bénéficie pas seulement à des structures de la petite enfance, mais qui bénéficie aussi, dans le cadre de cette délibération, à 8 structures culturelles lyonnaises qui sont également confrontées à une hausse importante, à la fois de leur masse salariale, de leurs dépenses d'énergie et de leurs autres charges, en raison de la forte inflation de ces derniers mois.

Le montant total de ces aides pour ces 8 structures est de 430 000 euros. Dans le 5^e, nous avons 2 structures qui sont concernées :

- Le Conservatoire à rayonnement régional, pour un montant de 100 000 euros ;
- Le Théâtre du Point du Jour qu'on vient d'évoquer, pour un montant de 20 000 euros.

Je vous propose de voter favorablement ces dispositions.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

ADOPTE

POUR : 17 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Béatrice GAILLIOUT, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2 - Mme Nadine GEORGEL, M. Joanny MERLINC

Rapport 49 - 2023-9700-CMMA5-100 - Approbation d'une convention de coproduction entre la Ville de Lyon/Gadagne et la Société Lyonnaise des beaux-arts (SLBA) relative à l'exposition consacrée à l'artiste lyonnaise Christine CROZAT et présentée au musée dans le cadre de la 9^e édition du salon Lyon Art Paper
Rapporteur : Joanny MERLINC

La dernière délibération de ce conseil concerne l'approbation d'une convention de coproduction entre la Ville, par l'entremise du musée Gadagne, et la Société Lyonnaise des Beaux-arts, pour une exposition dans le cadre du Lyon Art Paper consacrée à l'artiste lyonnaise Christine CROZAT. Je voudrais préciser que pour la 9^e édition qui aura lieu du 4 au 8 octobre, le Lyon Art Paper se déroulera par exception, à la Fondation Renault, située au fort de Vaise parce que, comme vous le savez, le Palais Bondy n'est actuellement pas disponible.

L'objet de cette délibération, c'est d'autoriser cette collaboration entre ce festival qui se tient habituellement dans le 5^e, et le musée Gadagne, qui accueillera donc une partie de l'exposition du Salon Lyon Art Paper.

Je vous, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable pour cette délibération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

ADOPTE

POUR : 19 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Tristan DEBRAY, Mme Bénédicte DRAILLARD, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET, Mme

Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HERITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, Mme Anne PROST, M. François THEVENIEAU.

2023-13851-MA5-124 - Question orale de l'arrondissement au Maire de Lyon
Rapporteur : Nadine GEORGEL

Nous allons conclure ce conseil d'arrondissement avec la question que le 5^e arrondissement posera au prochain conseil municipal. C'est une question, vous le verrez, qui fait écho à certains échanges que nous avons pu avoir ce soir.

« Mesdames, Messieurs, le futur projet de loi sur l'immigration soulève d'importantes préoccupations pour les associations de terrain et nous, collectivités accueillantes, partageons leur profonde inquiétude. Si elle voit le jour dans la forme actuelle imaginée par le Gouvernement, cette future loi mettra inévitablement en danger des hommes, des femmes et des enfants en situation d'exil sur notre territoire. Dans le contexte actuel, où le mouvement migratoire s'accroît et où l'hospitalité doit demeurer une valeur fondamentale de notre ville, comment la Ville de Lyon favorise-t-elle l'inclusion des personnes migrantes dans la vie de la cité ? »

Je soumetts cette question à votre approbation.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire soumet la question à l'approbation du conseil.

PREND ACTE

Nadine GEORGEL : Je vous remercie pour cette unanimité et pour votre endurance. Nous sommes donc venus à bout des 49 dossiers. Je vous souhaite une bonne soirée et un bon appétit.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, Mme la Maire clôt la séance à 21 h 10.